



Délibérations du conseil d'administration

11 mars 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-1

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte rendu du CA du 11 mars 2023

Le conseil approuve le compte rendu du conseil d'administration du 10 décembre 2022 joint en annexe à la présente décision.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissement;
- Vu** les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
- Vu** l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;
- Vu** le document de contrôle du 27 janvier 2020 relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;
- Vu** les documents comptables présentés au Conseil d'administration ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte financier 2022

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 35,30 ETPT dont 30,30 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 5 981 356 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 612 011 € personnel
 - 2 332 623 € fonctionnement
 - 1 036 722 € investissement
- 5 536 174 € de crédits de paiement dont :
 - 2 612 011 € personnel
 - 2 279 967 € fonctionnement
 - 644 195 € investissement
- 5 180 419 € de recettes
- - 355 755 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 297 300 € de variation de trésorerie
- 8 125 € de résultat patrimonial
- 299 523 € de capacité d'autofinancement
- - 239 692 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 8 125 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

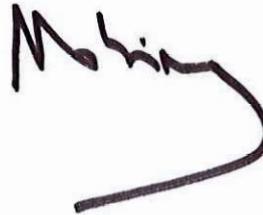
La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 19 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 10 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 25
Majorité des suffrages exprimés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11 mars 2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE D’AFFICHAGE ET PUBLICATION: 29/03/2023



Analyse du compte financier 2022

**Rapport de l'Ordonnateur
et de l'Agent Comptable**

Conseil d'Administration du 11 mars 2023

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence
Une grande École en Provence

25, rue Gaston de Saporta—13625 Aix-en-Provence Cedex 1 www.sciencespo-aix.fr

Table des matières

Introduction.....	2
Principaux éléments de 2021	3
I. LES OPERATIONS BUDGETAIRES.....	4
A – Les autorisations d’engagement (AE).....	4
B – Les crédits de paiement (CP)	6
C - Les recettes encaissées.....	9
D - Le solde budgétaire :.....	10
II. ANALYSE DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE.....	10
A – Les autorisations budgétaires et les restes à payer (RAP).....	10
B – L’équilibre financier.....	12
III. L’ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN.....	12
A- Le compte de résultat et son évolution	13
a. L’analyse de l’évolution des recettes	13
b. L’analyse de l’évolution des dépenses	14
c. Le résultat de fonctionnement	14
B- La capacité d’autofinancement	15
C- L’Analyse du bilan	16
a. La variation du fonds de roulement de l’exercice	16
b. Le Fonds de roulement	17
c. Le besoin en fonds de roulement.....	18
C – LA TRESORERIE	19

Introduction

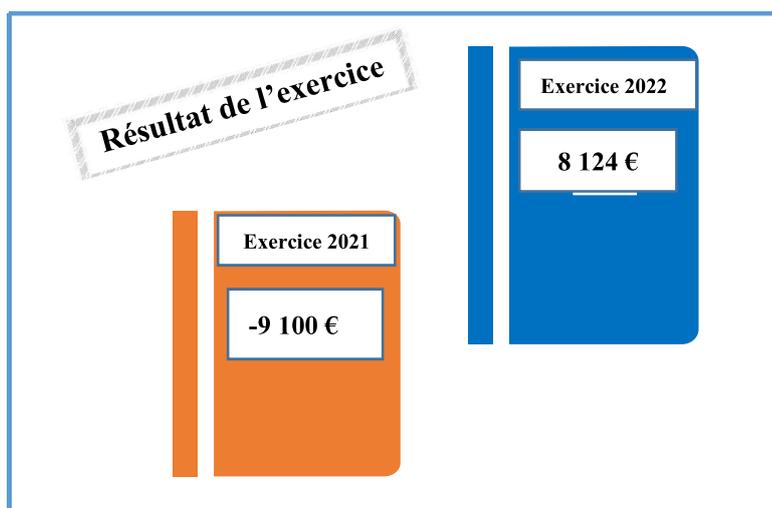
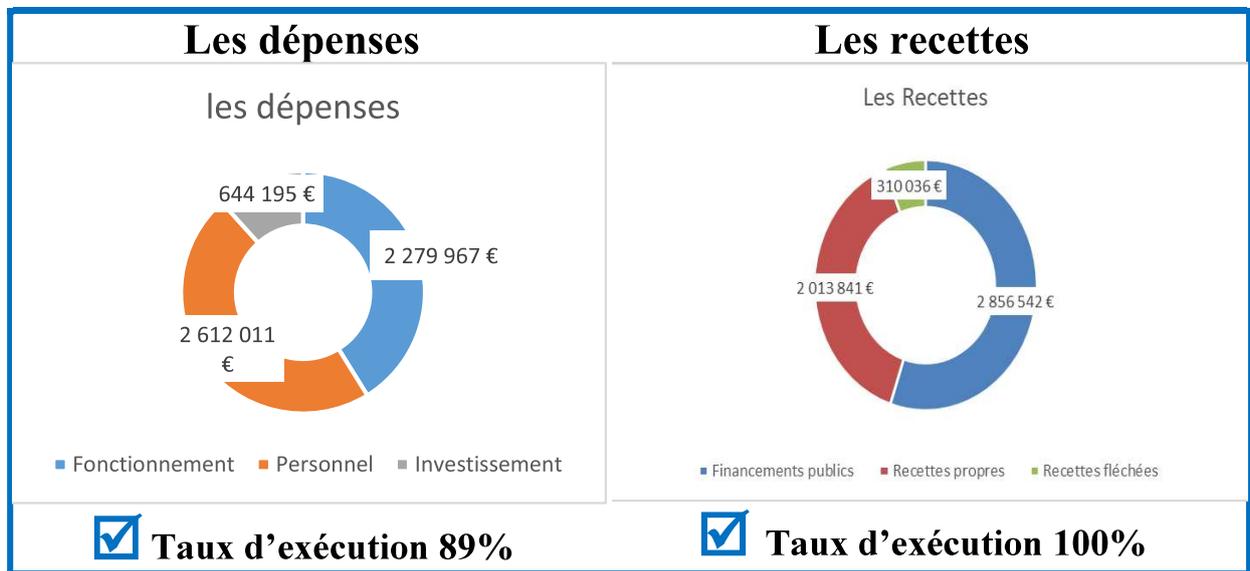
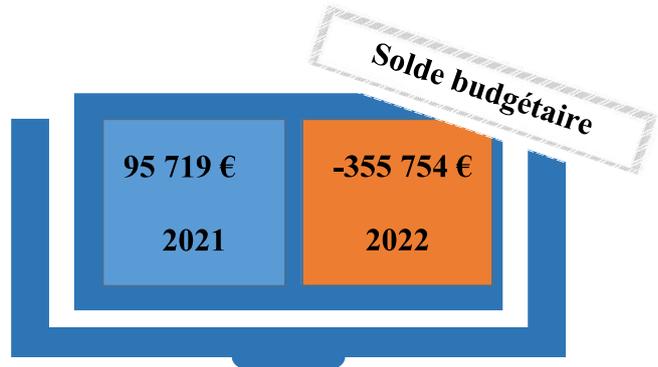
L'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence (IEP ou Sciences Po Aix) est un établissement public autonome d'enseignement supérieur créé en 1956. Il est l'un des neuf Instituts d'Études Politiques de France, le seul sur la façade méditerranéenne.

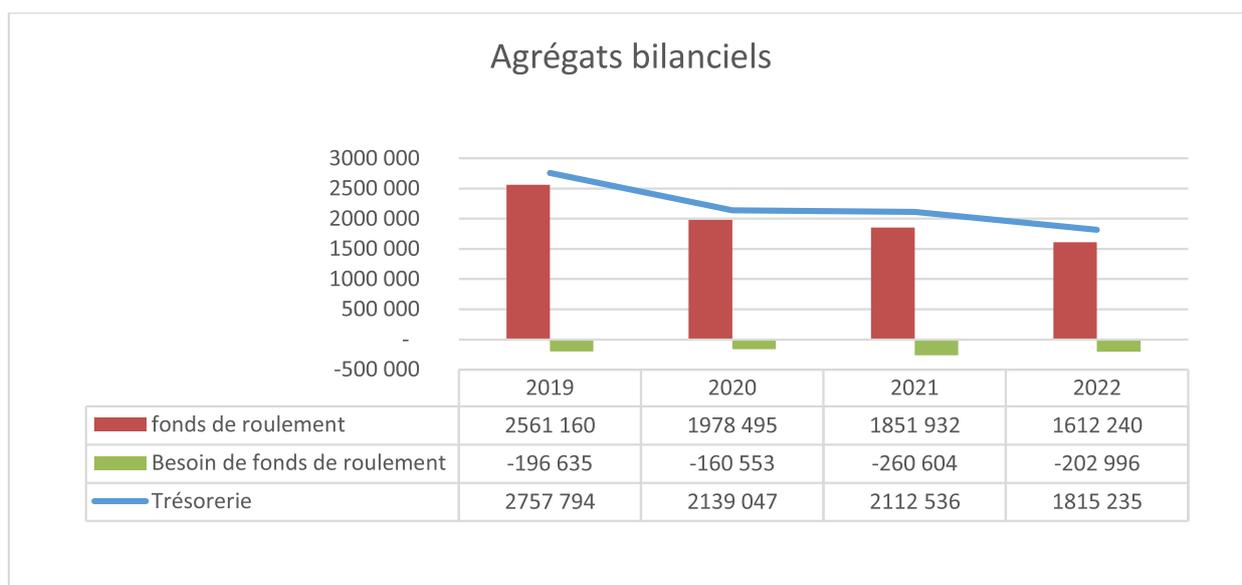
Le compte financier rend compte de la situation financière de l'établissement appréciée à la fin de chaque exercice (le 31 décembre de chaque année).

Il s'inscrit dans un processus de « qualité des comptes » dans la perspective de leur « certification ». Le compte financier 2022 est réalisé conformément au décret du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique. Antérieurement au décret GBCP (Gestion budgétaire et comptable public), la soutenabilité budgétaire s'appréciait au regard du compte de résultat qui devait être présenté à l'équilibre et du niveau de fonds de roulement. Cette doctrine ne tenait pas compte de la dimension pluriannuelle des engagements donnés, ni des variations liées à la trésorerie. Désormais, la soutenabilité budgétaire s'apprécie à partir de données issues des deux comptabilités budgétaire et patrimoniale :

- ▶ Les restes à payer ;
- ▶ Les opérations pluriannuelles ;
- ▶ Le solde budgétaire ;
- ▶ La variation de la trésorerie (fléchée ou non) ;
- ▶ Le résultat ;
- ▶ La capacité d'autofinancement ;
- ▶ La variation du fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Principaux éléments de 2022





I. LES OPERATIONS BUDGETAIRES

A – Les autorisations d'engagement (AE)

Elles constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice.

La consommation d'AE de l'exercice 2022 s'établit à 5 981 356 €. (Tableau 2)

Ce montant se décompose comme suit :

- ▶ 2 612 011 € en masse salariale (MS) contre 2 608 591 € en 2021

La consommation des AE MS ouvertes au titre de l'année 2022 s'élève à 99 %

- ▶ 2 332 623 € en fonctionnement, contre 2 264 186 € en 2021

La consommation des AE fonctionnement ouvertes au titre de l'année 2022 s'élève à 99 %

- ▶ 1 036 722 € en investissement, contre 830 673 € en 2021

La consommation des ouvertures AE d'investissement au titre de l'année 2022 s'élève à 96%

La consommation moyenne globale des AE sur l'année 2022 s'élève à 99%, légèrement supérieure à celle de 2021, 98%.

Les taux d'exécution tout en étant très proches de 2021, sont en légère augmentation.

	AE PREV BR 2022	CONSO AE CF 2022	% CONSO
MASSE SALARIALE	2 620 000 €	2 612 011 €	99%
FONCTIONNEMENT	2 340 000 €	2 332 623 €	99%
INVESTISSEMENT	1 085 000 €	1 036 722 €	96%

Les taux de consommation des crédits de personnel, 99% en 2021 et 2022 ainsi que ceux des AE de fonctionnement démontrent une progression dans la prévision budgétaire.



Sur les dépenses de fonctionnement, on note une stabilité du niveau des AE ouvertes autour d'un montant « socle » de 2,3 M€.

Si pour l'exercice 2022, le montant des engagements est plus élevé qu'en 2021, on notera que certaines dépenses, malgré une enveloppe ajustée au moment du budget rectificatif, ont pesé plus lourd que prévues dans un contexte très instable, notamment, quant aux prix des matières premières et de l'énergie.

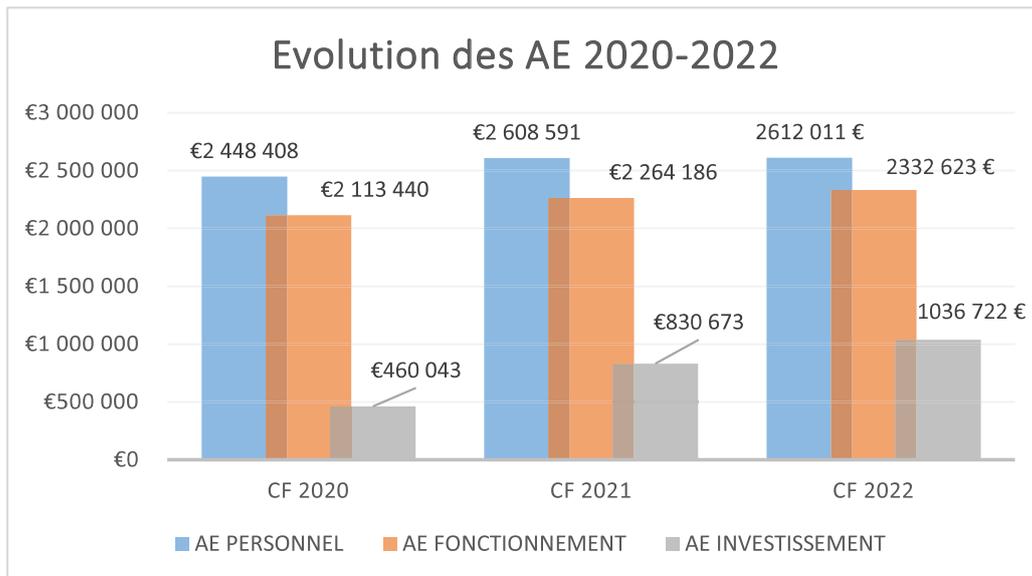
Au niveau investissement, un sous engagement sur les opérations du PPI, « compensé » par des AE plus importantes sur le champ hors PPI permettent également d'obtenir un niveau de consommation très correct (96%).

Si l'opération principale (Saporta tranche n°2 - workcafé) a même donné lieu à une légère surconsommation (110%), l'opération de déploiement du contrôle d'accès sur le site secondaire EPS a été décalée à 2023.

Ainsi, les AE réalisées liées au titre du PPI ne l'ont été qu'à hauteur de 800 440 €, pour 945 K€ prévus, soit 84 % de consommation.

Le report de l'opération de contrôle d'accès a permis de reventiler les crédits sur des opérations hors PPI, dont l'enveloppe est, de ce fait, en surconsommation (140 K€ de budget prévu, pour 236 K€ d'engagement).

Ces autres dépenses d'investissement se composent de dépenses liées au numérique (sites web, équipements informatiques...) et de « petits » travaux d'entretien / maintenance, achat de mobilier...



Dans le rapprochement des exercices 2021 et 2022 on notera une tendance à la stabilité des AE de fonctionnement et de masse salariale. Sur la partie investissement, une augmentation sur les AE consommées par rapport à l'an passé (1 036 722 € contre 830 673 €) est constatée, ramenant le niveau proche de celui des années antérieures à 2020 et la crise Covid.



Les niveaux de réalisés par rapport à la prévision, sur les trois masses, sont globalement très satisfaisants.

B – Les crédits de paiement (CP)

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses payées et décaissées sur l'exercice.

Ils représentent en 2022 un total de 5 536 173 € (Tableau 2).

Les crédits de paiement sont calculés à partir des masses financières portant sur le personnel, le fonctionnement et l'investissement avec une distinction selon que les crédits sont fléchés ou non.

Ce montant se décompose comme suit :

- ▶ 2 612 011 € en masse salariale (MS) contre 2 609 941 € en 2021

La consommation des CP MS ouverts au titre de l'année 2021 s'élève à 99 %

- ▶ 2 279 967 € en fonctionnement, contre 2 109 946 € en 2021

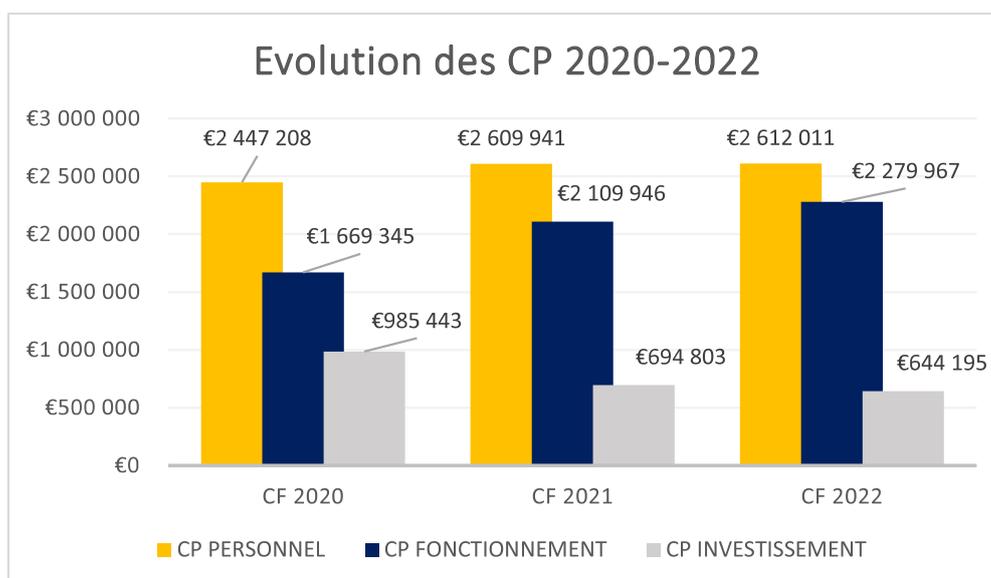
La consommation des CP fonctionnement ouverts au titre de l'année 2022 s'élève à 100 %

- ▶ 644 195 € en investissement, contre 694 803 € en 2021

La consommation des ouvertures CP d'investissement au titre de l'année 2022 s'élève à 66 %

La consommation moyenne globale des CP sur l'année 2022 s'élève à 89%, contre 97% en 2021.

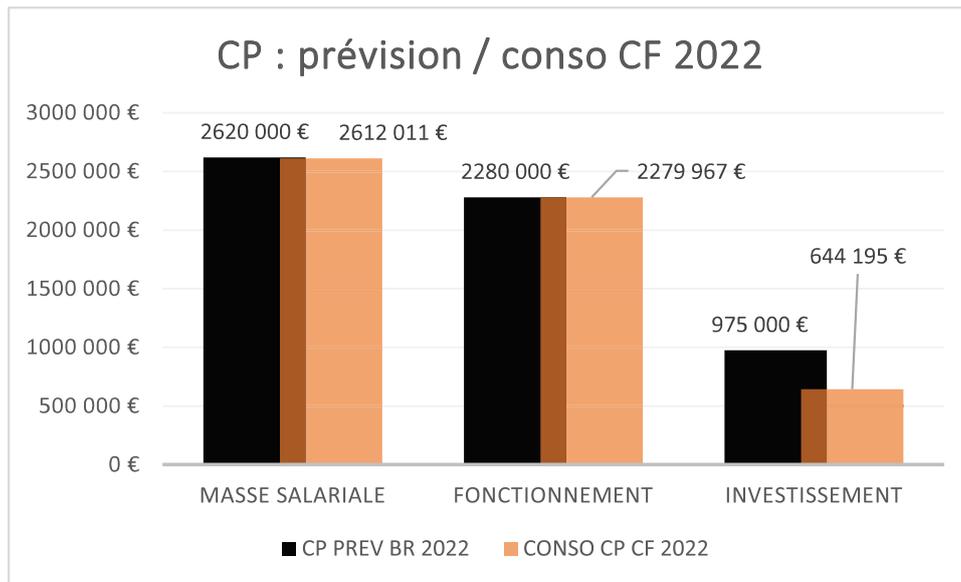
	CP PREV BR 2022	CONSO CP CF 2022	% CONSO
MASSE SALARIALE	2 620 000 €	2 612 011 €	99,70%
FONCTIONNEMENT	2 280 000 €	2 279 967 €	100,00%
INVESTISSEMENT	975 000 €	644 195 €	66,07%



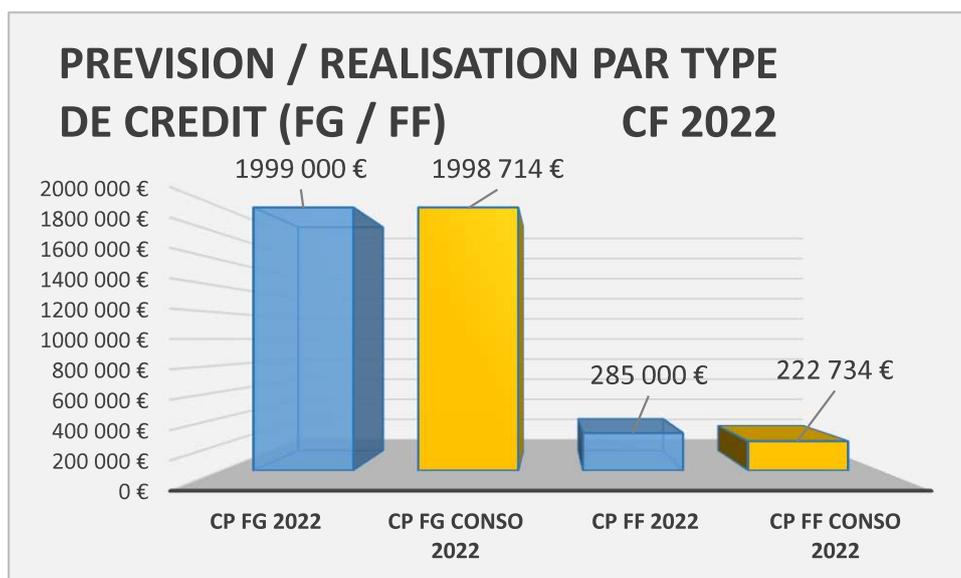
Sur les crédits de personnels, l'analyse pour les autorisations d'engagement reste valable pour les CP.

Sur les crédits de fonctionnement, sans revenir dans les détails des impacts, on notera un taux de consommation de quasiment 100%, combiné à une légère augmentation des décaissements entre 2021 et 2022 (+ 8%) liée à une reprise « normale » de l'activité générale (ce qui n'était pas le cas lors des deux précédents exercices - 2020 et 2021) et à certaines augmentations de dépenses liées au nouveau contexte générale d'inflation, notamment les prix des matières premières et de l'énergie.

Les chiffres présentés au BR ont permis d'ajuster le niveau de dépenses et d'arriver à une consommation quasi totale des CP 2022.



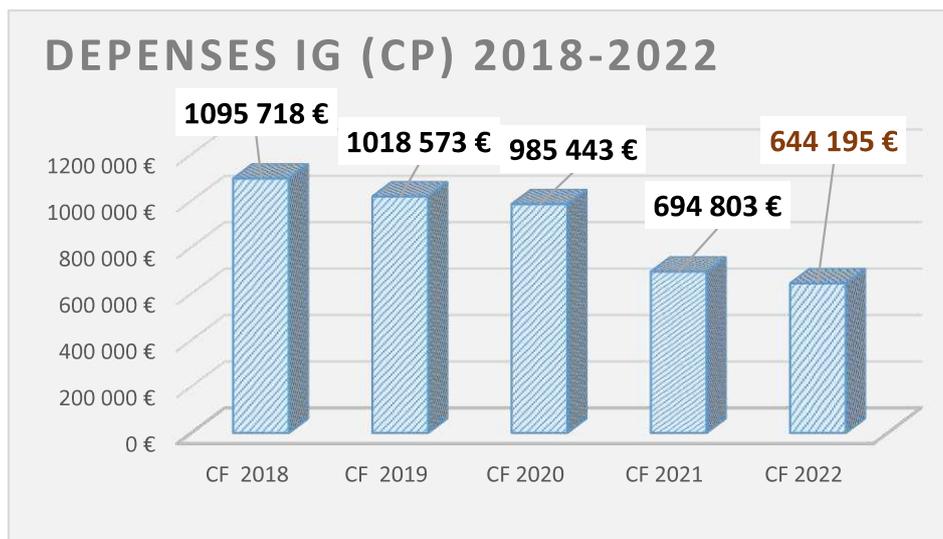
Les crédits de fonctionnement fléchés, dont le niveau avait été revu à la hausse en octobre 2022 (+51 K€) présentent une consommation de 78%, certaines bourses ayant été décaissées début janvier 2023, donc sur un autre exercice comptable.



Sur les dépenses d'investissement, la consommation de CP s'élève à 66% (644 K€) pour 975 K€ votés, et plus de 1M€ d'AE consommées.

Les opérations liées au PPI ont débouché sur une consommation moyenne des engagements (57%), 457 885 € (pour 835 K€ prévus). En très grande majorité il s'agit des factures de travaux terminés en décembre qui impacteront l'exercice 2023.

Sur les investissements hors PPI, la consommation finale est de 186 K€ de CP consommés pour 140 K€ prévus, en majorité des décaissements liés à des dépenses d'équipements informatiques et de « petits » travaux.



C - Les recettes encaissées

Les recettes budgétaires s'élèvent à 5 180 419 € en 2022, contre 5 510 408 € en 2021, soit une baisse globale de 6%. Le taux d'exécution des recettes par rapport aux prévisions est de 99,41%.

- Les principaux postes en diminution :

Cette diminution globale est liée essentiellement au poste des recettes fléchées (655 613€ en 2021 contre 310 036 € en 2022). En effet les recettes budgétaires fléchées relatives aux encaissements des subventions ERASMUS et UFA ont été bien moins importantes en 2022 que celles perçues sur l'exercice antérieur :

- Subvention ERASMUS : en 2021 les montants des subventions encaissées étaient de 286 366 € (encaissement du solde de la convention 19/20 et d'un montant de 251 633 € au titre de celle de 21/23) contre 86 552 € en 2022 pour la convention 22/24.
- Subvention UFA : en 2021 on constate un impact budgétaire des subventions UFA de 199 800 € correspondant au cumul de la subvention de l'année 21/22 et de celle de l'année antérieure reçue tardivement.

Le poste fiscalité affectée enregistre également une baisse de 44,6% entre 2021 et 2022 due essentiellement à un décalage d'encaissement sur l'exercice 2021 du solde de la CVEC de l'exercice 2020.

- Les postes en augmentation :

Seule la SCSP passe de 2 425 818 € en 2021 à 2 458 369 € en 2022 soit + 32 551 € ce qui reste anecdotique par rapport aux baisses enregistrées sur les postes décrits précédemment.

Les autres postes de recettes sont stables. Si l'on note une légère augmentation du poste « autres financements de l'Etat » (+ 29 286 €), elle s'explique davantage par un décalage de certains encaissements que par une réelle augmentation des recettes.

Les recettes propres sont également plutôt stables voir en très légère augmentation. Elles s'élèvent à 2 013 841€ en 2022 contre 1 988 906€ en 2021. Pour rappel ce poste inclut notamment les frais de dossiers, les DI, la formation continue, la Taxe d'apprentissage (qui a enregistré une progression de + 26 617€), les recettes du CFA.

D - Le solde budgétaire :

Le solde budgétaire représente la différence entre les recettes encaissées et les dépenses décaissées. Il s'agit d'un solde ayant une incidence sur la trésorerie

Il était positif en 2021 (+ 95 719 €) de manière exceptionnelle, tant le déploiement du PPI est impactant pour l'établissement. On rappellera qu'en 2021, le niveau de recettes avait atteint 5,5 M€, il repasse en négatif à un solde de – 355 744 € pour l'exercice 2022.

La consommation quasi-totale des CP et un niveau de recettes en deçà de l'exercice 2021 (5,5 M€ contre 5,1 M€ en 2022) explique ce niveau final, très inférieur à celui prévu (- 664 K€), du fait de la moindre consommation des CP d'investissement.

Si l'on considère **le résultat de fonctionnement**, lequel prend en compte l'ensemble des dépenses et recettes constatées, il est en 2022 positif (+ 8 124,61 €) alors que le solde budgétaire est négatif.

II. ANALYSE DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE

Le décret du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique introduit de nouvelles notions, telles que les engagements de l'établissement conduits sur les exercices à venir et les notions de trésorerie.

La soutenabilité budgétaire s'apprécie donc au regard des niveaux et pas seulement des variations. L'analyse tend ainsi à démontrer la pérennité à long terme des finances de l'établissement et la faisabilité de ses projets.

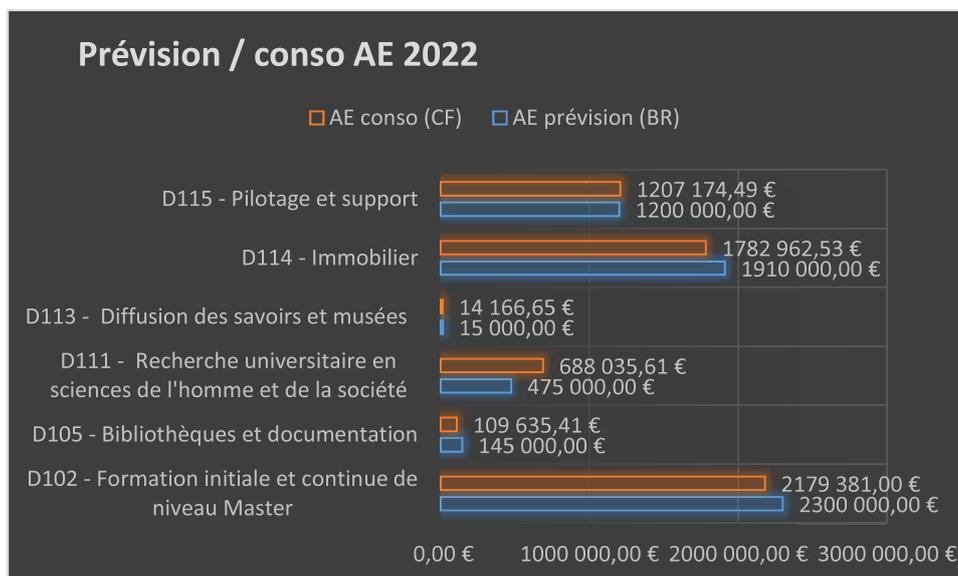
A – Les autorisations budgétaires et les restes à payer (RAP)

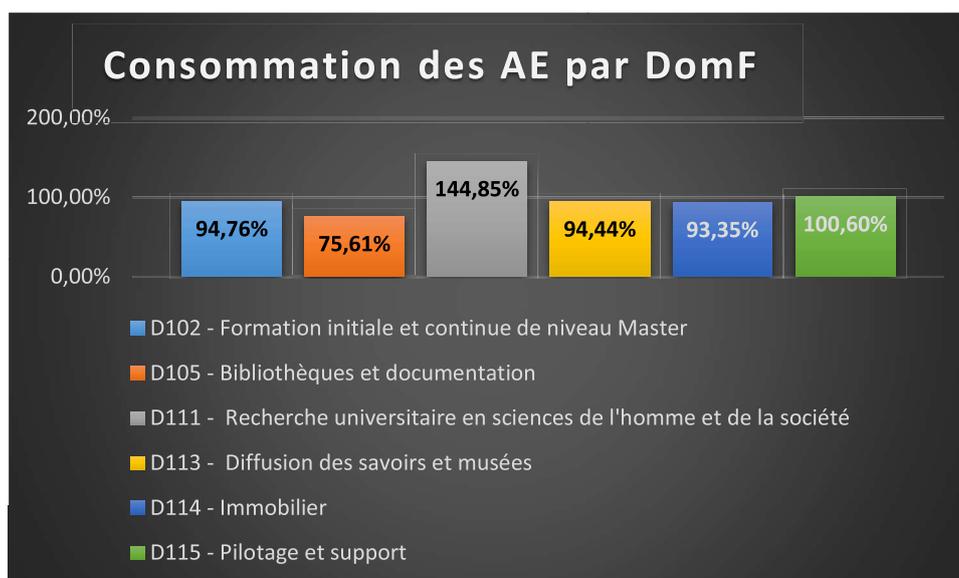
Les AE 2022 n'ont été consommées qu'à hauteur des engagements fermes constatés, c'est-à-dire certains dans leur montant et dans leur durée.

Elles représentent au 31/12/2022 un montant global de 5 981 356 € et se répartissent sur les trois grandes masses financières que sont le personnel (2 612 011 €), le fonctionnement (2 332 623 €) et l'investissement (1 036 722 €).

La consommation des AE 2022 représente 98% des AE ouvertes au BR 2022. Par domaine fonctionnel, le constat est le suivant :

- ▶ Formation initiale (D102) : le taux d'exécution est de 95 %, la précision était donc légèrement surévaluée, la différence est en grande majorité due au fait que certaines dépenses de masse salariale n'ont pu être passées sur l'exercice 2022 ;
- ▶ Documentation (D105) : le réalisé est inférieur aux prévisions (76%), supérieur à l'année précédente (58%), comme sur l'exercice 2021, le départ d'une collaboratrice et le délai pour son remplacement constitue l'essentiel du décalage ;
- ▶ Culture (D113) : doté d'un budget (exclusivement de crédits de fonctionnement) de 15 K€ le réalisé est de 94%, très planifié depuis la reprise « normale » des évènements, manifestations et projets avec les étudiants ;
- ▶ Recherche (D111) : on note une surconsommation (145%) sur les dépenses de fonctionnement et de masse salariale ;
- ▶ Dépenses « immobilières » (D114) au sein desquelles sont intégrés au-delà des dépenses liées aux travaux, les coûts de maintenance, entretien, logistique... l'exécution générale se situe en légère sous-consommation, 93% de l'enveloppe ;
- ▶ Dépenses « pilotage » (D115) : elles intègrent l'ensemble des dépenses liées aux missions supports / soutiens (numérique, juridique, relations extérieures...), le taux de réalisation est de 100%.





Les restes à payer (RAP) et restes à engager (RAE), détaillés dans le tableau n°8 et 9 de la liasse budgétaire, se décomposent en deux parties.

La première, liée aux contrats de recherche, fait apparaître un RAP de 7 109 € sur l'ensemble des contrats de recherche.

La seconde, sur la partie immobilière, est plus significative, les RAP sur les opérations du PPI sont évalués à 811 K€ et se reporteront en partie sur l'exercice 2023.

Le budget initial 2023 intègre une enveloppe de 850 K€ de CP, elle permet d'absorber la totalité des RAP 2022 mais le décalage 2022-2023 nécessitera de revoir le montant des CP 2023 lors du BR afin de les remettre en cohérence avec le besoin et les AE 2023.

B – L'équilibre financier

L'équilibre financier mesure la part de la trésorerie disponible en vue de financer le solde budgétaire de l'établissement.

En 2022, le solde budgétaire négatif à – 355 754 €, vient réduire la trésorerie de l'établissement. Par contre, les variations sur les comptes de tiers ont un effet positif de 58 K€ sur la trésorerie.

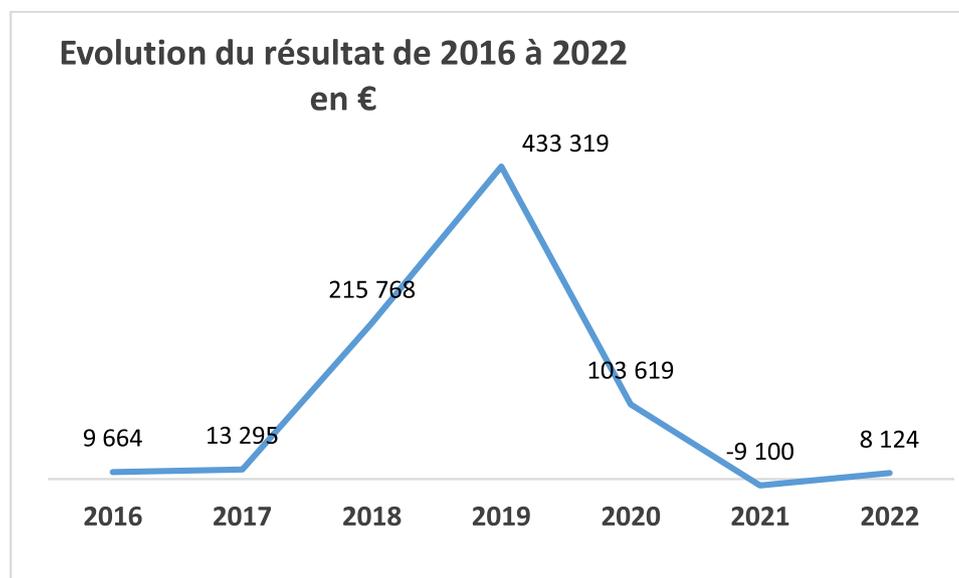
Celle-ci s'élève ainsi au 31 décembre 2022 à 1 815 235 €.

III. L'ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DU BILAN

Cette analyse financière repose principalement sur deux documents comptables obligatoires, le compte de résultat qui va retracer l'ensemble des produits et des charges de l'institut durant l'exercice comptable (année civile) et le bilan qui va donner une photographie de situation du patrimoine de l'institut au 31 décembre de l'année.

A- Le compte de résultat et son évolution

L'exercice 2022 retrouve un résultat positif à 8 124 €, après le résultat exceptionnellement négatif de 2021.



a. L'analyse de l'évolution des recettes

COMPTE	INTITULE	2018	2019	2020	2021	2022	VARIATION 2021/2022 en €	VARIATION 2021/2022 en %
70	Ventes produits fabriqués, prestations de service, marchandises	1 799 143	1 823 957	1 539 917	1 925 218	1 842 523	- 82 695	-4%
74	Subvention d'exploitation et taxe d'apprentissage	2 812 444	3 109 417	2 967 035	3 075 395	3 526 678	451 282	15%
75	Autres produits de gestion courante (Hors P.I)	87 961	112 708	132 841	117 780	105 297	- 12 483	-11%
76	Produits financiers	0	167	0	0	0	-	
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	-	
78	Quote part reprise au résultat financement actif	473 528	510 255	314 130	304 606	462 569	157 963	52%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 173 076	5 556 505	4 953 923	5 423 000	5 937 067	514 067	9%

Les recettes sont en progression de 9% soit + 514 K€ en valeur absolue.

Cela s'explique par :

Une baisse des ventes de produits, et prestations de service de 82 K€ (droits d'inscription, frais de dossier ...)

Une augmentation globale des subventions (Chapitre 74) de 451 K€ dont 2 postes sont à souligner :

- + 32 K€ pour la subvention pour charge de service public
- + 325 K€ pour une subvention concernant « classes préparatoires talents du service public. » qui concernait 2021 et 2022
- Le reste de l'augmentation est réparti sur les autres subventions (collectivités locales, et autres organismes)

Une légère baisse des autres produits de 12 K€ :

Une reprise sur provision de 140 K€ pour le litige avec la MCCI arrivé à son terme.

b. L'analyse de l'évolution des dépenses

COMPTE	INTITULE	2018	2019	2020	2021	2022	VARIATION n-1/n	VARIATION n-1/n %
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK (<i>Electricité, eau, gaz, car</i>	163 642	155 330	197 275	189 385	368 263	94,45%	178 879
61	SERVICES EXTERIEURS (<i>Assurances, acquisitions d'ouvrages, l</i>	302 436	316 942	341 932	419 065	451 200	7,67%	32 134
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS (<i>Frais de télécom, honoraires,</i>	1 044 701	1 006 667	839 106	992 220	1 104 693	11,34%	112 473
63	IMPOTS ET TAXES	3 904	0	0	0	40 687	0,00%	40 687
64	CHARGES DE PERSONNEL (<i>dont Taxes sur le transport et Cot</i>	2 176 792	2 252 895	2 449 234	2 599 739	2 576 755	-0,88%	- 22 983
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	531 296	727 227	400 306	518 329	633 358	22,19%	115 029
66	CHARGES FINANCIERES	0	1 067	2	0	19	0,00%	19
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	734 536	663 057	622 449	713 362	753 967	5,69%	40 605
6	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 957 307	5 123 186	4 850 304	5 432 100	5 928 942	9,15%	496 842

Les dépenses de fonctionnement progressent de 9,15% soit + 497 k€ en valeur absolue

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

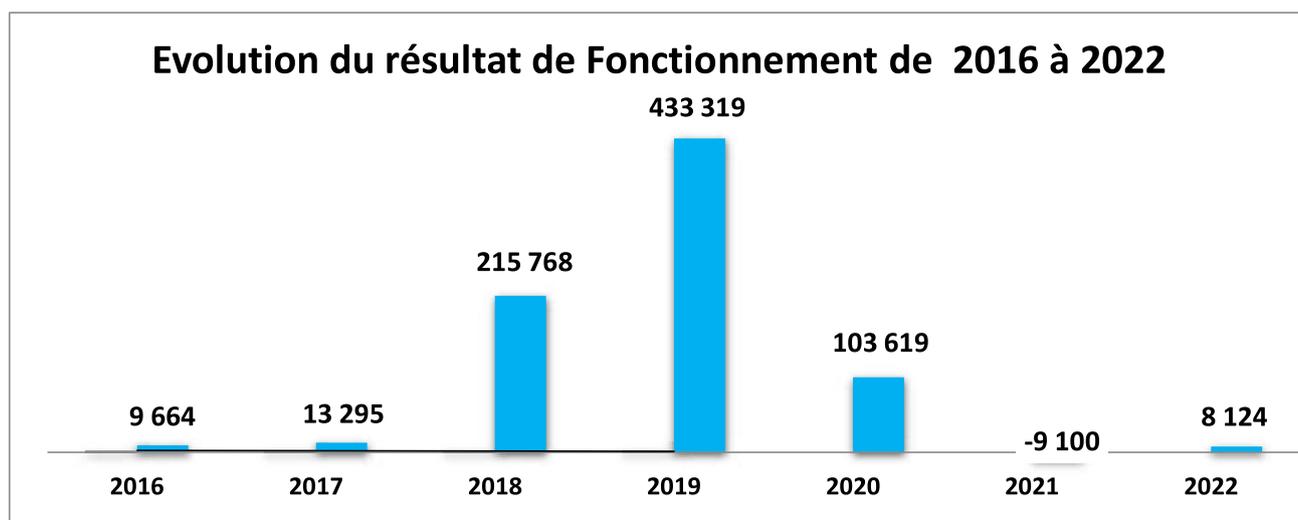
- Les fluides sont en augmentation de 30 % soit +31 K€, principalement liée à la crise énergétique
- Les petits équipements sont en forte progression avec l'équipement des salles en stores et matériels de captation (+ 148 K€)
- Une stabilité des services extérieurs à 32 K€
- Une forte augmentation du poste locations (+ 69 K€) compensée par une baisse du poste entretien maintenance (- 20 K€) et du poste étude et recherche (- 34 K€).
- Une augmentation des autres services extérieurs +112 K€
- Les frais de transport + 78 K€ avec les voyages étudiants à Auschwitz et à Paris.
- Reprise des frais de mission (+16 K€) mais qui restent largement en deçà de l'année 2019
- Forte augmentation des frais de réception +64 K€, notamment via le « rattrapage » des colloques et événements annulés en 2020-2021
- Une progression des frais de formation continue +26 K€
- Une baisse des frais de nettoyage et d'entretien - 49 K€
- Une baisse du gardiennage - 37 K€

On note une grande stabilité des charges de personnels – 0,68% soit - 22 k€

Une augmentation des dotations aux amortissements et provisions de 50 K€ consécutive à l'augmentation des investissements autofinancés des années précédentes.

c. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2022 est donc positif, à + 8 124 €, il retrouve les niveaux de 2016 et 2017.



B- La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond au surplus des ressources générées par les opérations de gestion courante de l'établissement afin de couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure ainsi sa capacité à financer les investissements.

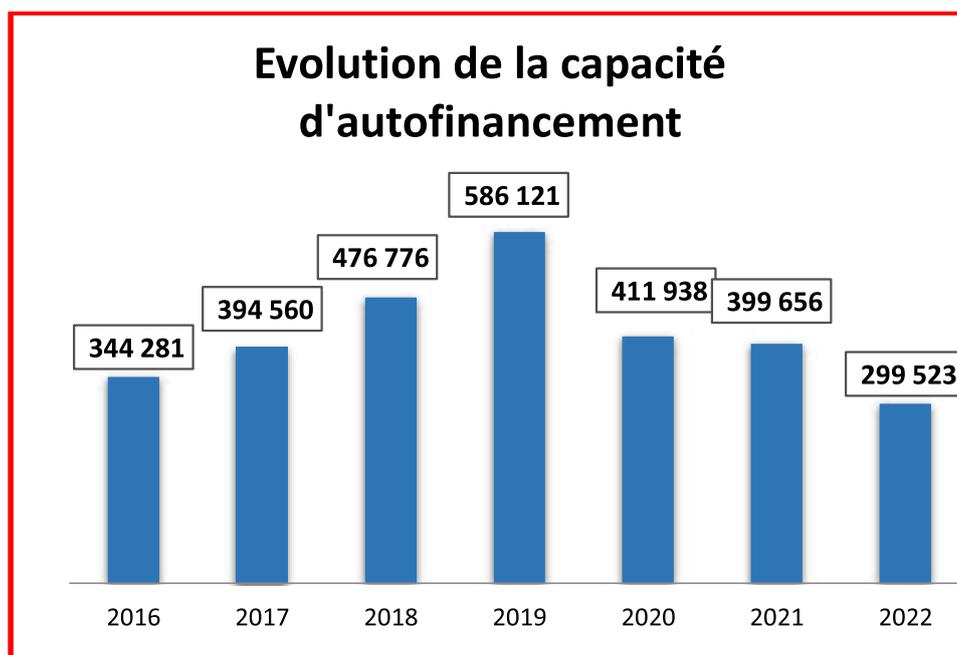
Elle représente donc l'excédent de ressources sur les dépenses dégagé par l'activité de l'établissement et peut donc s'analyser comme sa ressource durable.

La capacité d'autofinancement 2022 s'élève à + 299 523 €.

Elle diminue de 100 K€ par rapport à l'exercice 2021, le résultat de l'exercice étant amélioré par une reprise sur provision à hauteur de 140 K€

Calcul de la capacité d'autofinancement et son évolution

Calcul de la CAF	2019	2020	2021	2022	Evolution
RESULTAT	433 319	103 619	- 9 100	8 125	17 225
Dotations aux amortissements	663 057	622 449	713 362	753 968	40 605
Neutralisation	- 253 294	- 253 294	- 293 189	- 287 673	5 516
Reprise sur provisions	- 256 961	- 60 836	- 11 417	- 174 896	- 163 479
CAF	586 121	411 938	399 656	299 523	- 100 133



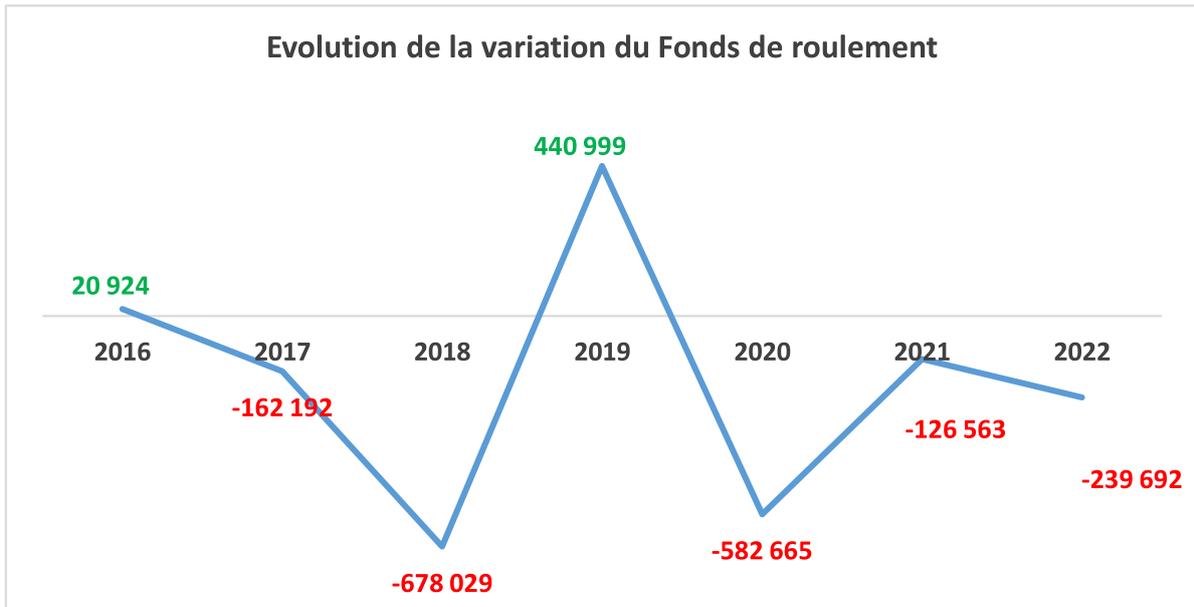
C- L'Analyse du bilan

a. La variation du fonds de roulement de l'exercice

EMPLOIS	CF2021	CF 2022	RESSOURCES	CF2021	CF 2022
Insuffisance d'autofinancement*			Capacité d'autofinancement*	399 656	299 523
Investissements	696 722	669 027	Financement de l'actif par l'État	170 503	129 812
Remboursement des dettes financières			Autres ressources		
Dépréciation comptes clients et report à nouveau					
TOTAL DES EMPLOIS (5)	696 722	669 027	TOTAL DES RESSOURCES (6)	570 159	429 335
APPORT au FONDS DE ROULEMENT			PRELEVEMENT au FONDS DE ROULEM	126 563	239 692

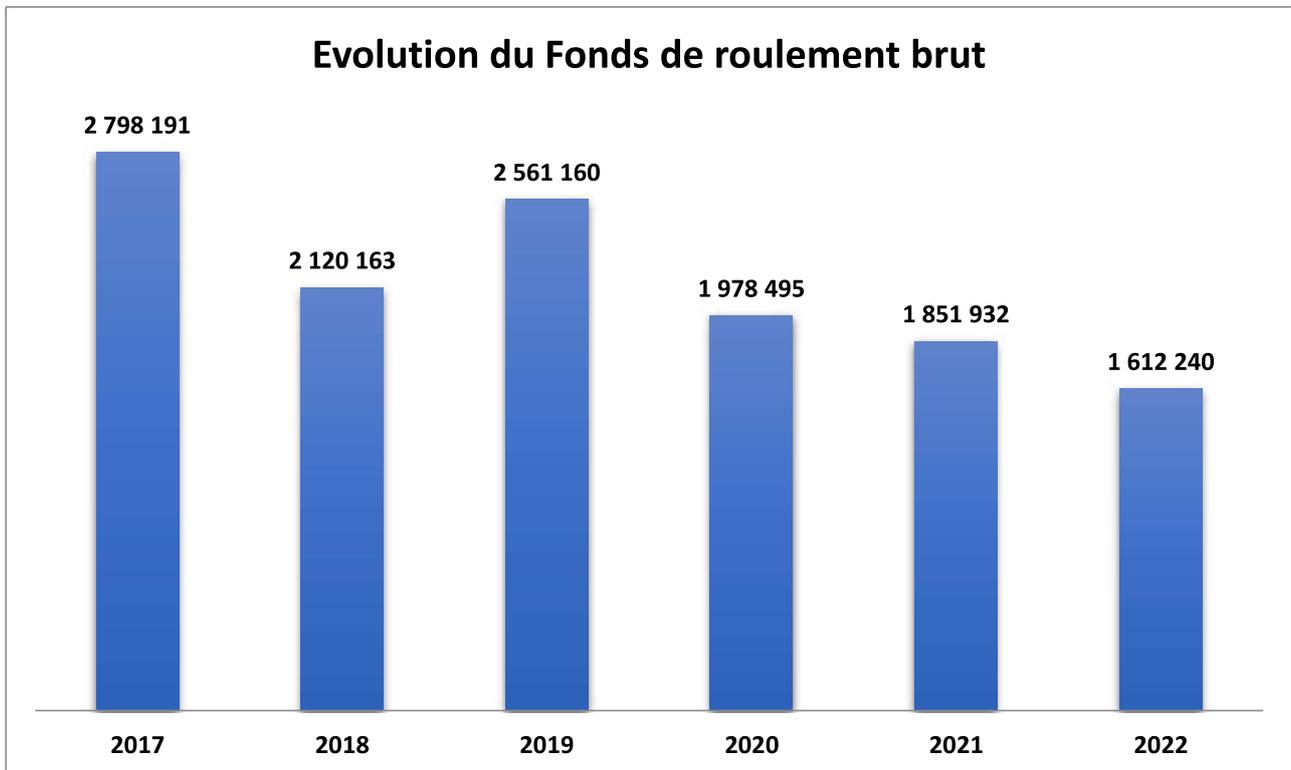
Les investissements 2022 se sont élevés à 669 K€, quasiment au même niveau qu'en 2021. Les explications ont été apportées plus haut sur la partie budgétaire.

Les subventions d'investissement obtenues en 2022 pour 130 K€, qui viennent s'ajouter à la capacité d'autofinancement de 299 K€, permettent à l'établissement de financer ses investissements à hauteur de 64%. Le prélèvement sur le fonds de roulement est donc limité à 239 K€.



b. Le Fonds de roulement

Le fonds de roulement représente une marge de sécurité financière. C'est l'excédent des ressources de long terme par rapport à l'actif immobilisé. Il constitue l'épargne nette dégagée par l'établissement au cours des différents exercices. Son évolution est la suivante :



Le fonds de roulement atteint le montant cumulé de 1 612 240 €.

La baisse du fonds de roulement s'explique par la volonté de l'établissement d'investir dans la rénovation de son patrimoine et du plan pluri annuel d'investissement.

c. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est calculé par différence entre les créances et les dettes de l'établissement.

Pour l'IEP le besoin en fonds de roulement est négatif, cela indique que l'établissement assure ses besoins de financement à court terme résultant des décalages des flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle. Il n'a pas besoin de mobiliser une partie de son fonds de roulement pour financer son activité.

N° de compt	INTITULE DU COMPTE	2019	2020	2021	2022
3	Stocks	8 794	9 721	19 582	12 392
40	Fournisseurs	- 34 094	- 40 076	- 52 648	- 348 457
41	Clients	- 114 125	- 147 435	- 68 995	43 501
42	Personnel	1 200	-	1 350	-
43	Organismes sociaux	-	-	- 1 960	- 1 463
44	Etat et Collectivités publiques	262 703	258 355	195 658	308 526
46	Débiteurs et créditeurs divers	- 28 174	- 145 790	- 130 926	- 156 616
47	Comptes transitoires ou d'attente	- 18 386	- 15 508	- 624	- 1 516
48	Comptes de régularisation	- 267 717	- 68 403	- 187 545	- 34 982
49	Dépréciation des comptes de tiers	- 6 836	- 11 417	- 34 496	- 24 381
	TOTAL	- 196 635	- 160 553	- 260 604	- 202 996

Le besoin de fond de roulement 2022 s'élève à - 203 K€, en augmentation de 58 K€

Ces évolutions sont consécutives à :

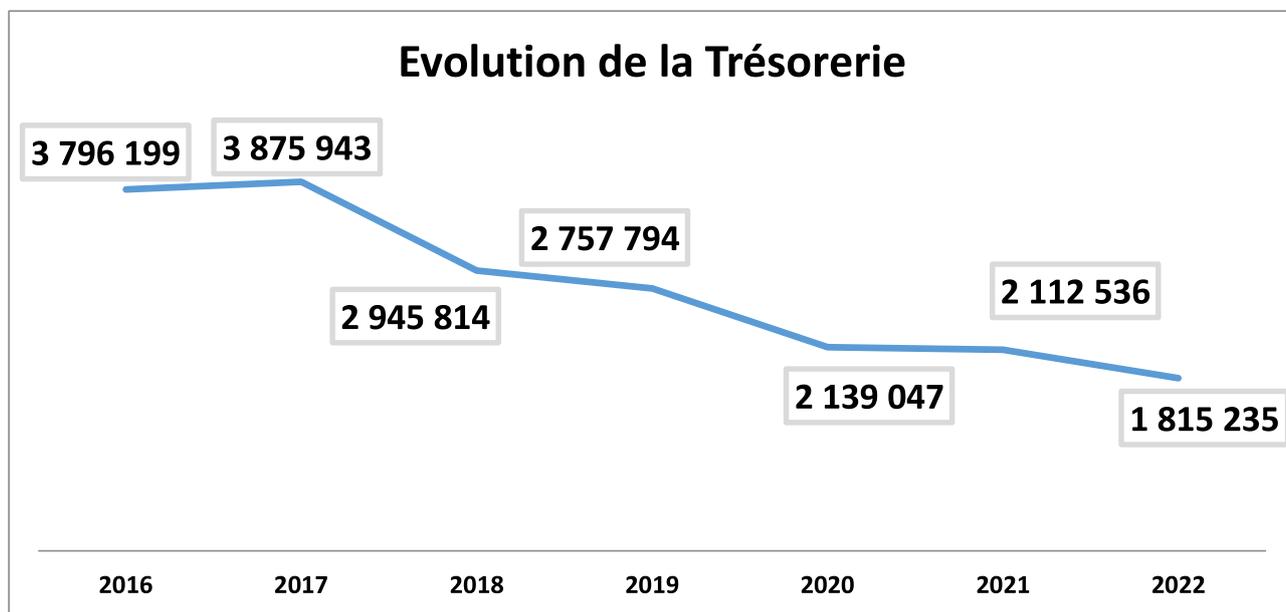
- Une forte augmentation des dettes fournisseurs à - 348 K€
- Des créances clients supérieures aux avances à + 43 K€
- Une forte augmentation des subventions à recevoir à 308 K€
- Des charges à payer stables à - 156 K€
- Des produits constatés d'avances en baisse à - 187 K€

Ce besoin en fond de roulement négatif abonde donc la trésorerie de l'établissement.

C – LA TRESORERIE

La trésorerie constitue l'ensemble des sommes disponibles en caisse ou sur le compte « dépôts de fonds ».

Au 31 décembre 2022, les disponibilités s'élèvent à 1 815 235 €.



Le montant de la trésorerie s'obtient également par différence entre le fonds de roulement et le besoin de fonds de roulement.

	2018	2019	2020	2021	2022
Trésorerie	2 945 814	2 757 794	2 139 047	2 112 536	1 815 235
fonds de roulement	2 120 163	2 561 160	1 978 495	1 851 932	1 612 240
Besoin de fonds de roulement	- 196 635	- 160 553	- 260 604	-260 604	-202 996

La baisse continue de la trésorerie de l'établissement depuis 2017 s'explique essentiellement par la baisse fonds de roulement dû aux investissements.

Elle reste cependant à un niveau tout à fait correct.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-03

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la délibération n° 2017/12/16-2 du conseil d'administration en sa séance du 16 décembre 2017 approuvant le règlement FSDIE;

Vu les propositions de la commission FSDIE réunie le 15 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 10 décembre 2022 relative aux propositions d'attribution du FSDIE – volet « projets » (associations) ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

**OBJET : Allocation du fonds de solidarité et de développement
des initiatives étudiantes (FSDIE) - Volet "Projets" – Année 2022-2023
Second versement**

Le conseil approuve les propositions de la commission FSDIE en matière d'allocations du fonds aux projets des associations étudiantes de l'IEP au titre du second versement (8/12^{ème}) tels que présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 25

Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

COMMISSION FSDIE ASSOCIATIONS DU 15 NOVEMBRE 2022

N° DOSSIER	ASSOCIATION	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT SOLICITE	SOMMES PROPOSEES PAR LA COMMISSION	1ER VERSEMENT (4/12ème) 12/2022	2EME VERSEMENT (8/12ème) 03/2023
1	AIXLOQUENCE	Prix Mirabeau & Artefact à Grenoble / Prix Cassin à la Mairie d'Aix en Provence / Prix Jaurès / Championnat de débat parlementaire / Procès fictifs Paris	7 432,16	5 931,93	1 500,00	500,00	1 000,00
2	Bureau Des Internationaux	Cette année, l'association est devenue le Bureau des Internationaux, un changement de nom qui va de pair avec un élargissement de son bureau. Cet élargissement permet donc à l'association de multiplier les événements organisés afin d'intégrer au mieux possible les étudiants internationaux. Notre projet est basé sur une intégration à double échelle: une intégration entre les internationaux afin qu'il y ai une réelle cohésion entre eux mais également une intégration entre français et internationaux. L'objectif est également de permettre aux étudiants internationaux en plus de s'intégrer au sein de l'IEP de découvrir le patrimoine culturel, gastronomique et le monde sportif français afin qu'ils s'épanouissent pleinement lors de leur séjour. Ce projet sera ainsi mené à bien à travers les événements suivants. Premièrement, une soirée parainage à chaque semestre au bar le Cézanne, la première s'étant déjà déroulée (20/09). Suite au succès du premier réalisé, un second week-end d'intégration au deuxième semestre pour l'intégration entre les étudiants du premier semestre et d'un deuxième aura lieu. Nous souhaitons aussi organiser des ateliers de cuisine mensuels, des visionnages au cinéma, des sorties au café polyglotte, une sortie au laser Game, des sorties au stade Vélodrome et une soirée de départ par semestre.	42 167,05	10 599,05	3 000,00	1 000,00	2 000,00
3	APNA	La clé de notre action est de tenter de leur faire prendre conscience que nous sommes acteurs du changement, tout particulièrement au vu des débouchés qui s'offrent à nous à l'issue de notre formation. Nous voulons ouvrir le champ des possibles, en proposant des modes d'action alternatifs que ce soit à l'échelle individuelle ou collective. Nous souhaitons présenter et pérenniser des pratiques plus respectueuses, vertes et profitables que nos habitudes antérieures, notamment au sein de l'IEP. Nous souhaitons également être vecteur de solidarité en fédérant les étudiants autour de nos actions et d'une cause commune par le biais de l'organisation d'événements collectifs.	4762, 88	3 062,88	1 500,00	500,00	1 000,00
4	HANDIKAPP	L'association Handikapp facilitera la communication entre les étudiants et la mission Handicap de Sciences Po Aix et mettra en place différents dispositifs visant à renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap (formation de binômes de travail pour l'aide à la prise de note, mobilisation de certains étudiants pendant les examens pour aider à la retranscription). Pour sensibiliser à Sciences Po Aix et en dehors de l'école, Handikapp organisera plusieurs événements (conférences, ateliers d'initiation à la langue des signes française, interventions en milieu scolaire à destination des élèves de l'enseignement secondaire).	1 032,24	1 167,24	700,00	233,33	466,67
5	Mauvais Genre	Au cours de cette année l'association souhaite mener plusieurs projets variés afin de toucher un maximum d'étudiants : - Un rendez-vous mensuel pouvant prendre la forme de groupes de parole, clubs de lecture, débats sur un thème. - Conférences par un intervenant interne/externe à l'IEP sur des sujets spécifiques comme l'écoféminisme, le harcèlement de rue, le sexisme banalisé - Le développement des brassards rose tout au long de l'année qui sont des étudiants formés à réagir en cas de VSS lors d'événements étudiants - La Journée contre les violences faites aux femmes : plusieurs associations viennent animer le parvis et l'IEP pour sensibiliser à cette cause. La journée se clôture par la diffusion d'un court métrage et l'intervention de la réalisatrice. - Des sorties hors de l'IEP sont planifiées (manifestations, des sorties au cinéma ou encore des expositions) afin de diversifier les points de vue. - Les printemps féministes : une rencontre inter-IEP organisée sur un weekend avec un thème défini à l'avance. - Le prix d'éloquence sur le thème du féminisme est un concours visant à mettre en lumière les différents enjeux du féminisme.	3 107,83	1 952,83	800,00	266,67	533,33
6	AixOnu	Le projet de AIXONU est de promouvoir la diplomatie au sein des étudiants au travers de nos événements, en particulier les MUN, simulations de négociations sur le modèle des Nations Unies ayant lieu sur un week-end. Le AIXMUN aura lieu du 18 au 20 novembre 2022 à Aix, dans les locaux de Sciences Po Aix avec l'accord de l'administration. Du 27 au 29 janvier, se tiendra la première édition du MUN inter-IEP à Strasbourg. Enfin, nous participerons au MUN de Rome du 2 au 5 mars, organisé par la John Cabot University. Pour préparer nos adhérents à ces MUN, nous organisons régulièrement des simulations sur le temps du midi et de temps en temps des workshops pour expliquer/rappeler les règles et procédures de l'ONU.	14 709,80	3 647,14	2 000,00	666,67	1 333,33
7	Interface	Cette année, interface mène une action à plusieurs échelles à travers son bureau mais également à travers les six pôles qui composent l'association : le pôle éducation, le pôle hôpital, le pôle précarité, le pôle génération, le pôle droits humains et le pôle LGBTQIA+. Le bureau cette année va mener différents projets : la traditionnelle vente des pulls, la « Course Madiama », et enfin la mission Calais, mission humanitaire permettant aux élèves de s'engager dans une cause tout en percevant la réalité du monde associative. En parallèle, les différents pôles d'interface spécialisés dans des domaines différents mènent de multiples actions ou ils invitent les étudiants de l'IEP à se joindre à eux afin de s'engager dans une cause qui leur tient à cœur. Cette année, interface l'association solidaire de l'IEP continue donc d'agir dans les valeurs qui lui son propre – l'entraide, l'ouverture faire les autres- dans une démarche éthique et engagée à travers de multiples événements.	33 452,90	6 084,40	2 000,00	666,67	1 333,33

N° DOSSIER	ASSOCIATION	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT SOLICITE	SOMMIES PROPOSEES PAR LA COMMISSION	1ER VERSEMENT (4/12ème) 12/2022	2EME VERSEMENT (8/12ème) 03/2023
8	CASA	<p>Le Collectif d'Action Sociale d'Aix-en-Provence réalise des cours de français le vendredi de 17h30 à 19h en partenariat avec le CADA à Marseille. Cette association a pour but d'aider à l'intégration de ces demandeurs d'asiles et réfugiés et à favoriser un échange avec des étudiants de l'IEP.</p> <p>Nous organisons également des sorties tous les 2 mois pour renforcer cette relation, avec des sorties sportives (organisation d'un match de foot en partenariat avec l'équipe de foot de Sciences Po Aix La Daronne) et culturelles sur Aix-en-Provence (partenariat avec le musée Granet). Les migrants découvriront la région grâce à une journée à Montpellier et deux randonnées avec Randonax, aux calanques et à la Sainte-Victoire.</p> <p>Pour élargir nos actions, nous mettons actuellement en place un partenariat avec le collectif Agrif d'Aix-en-Provence pour réaliser des cours de théâtre dans leurs locaux à partir du mardi 8 novembre avec l'aide de l'association Hamilax.</p> <p>Nous souhaitons également réaliser deux conférences dans l'année, dont une avec SOS Méditerranée (antenne de Marseille)</p>	3 198,19	1 313,59	700,00	233,33	466,67
9	Bureau Des Etudiants	<p>Intégration des nouveaux arrivants : Aix-en-Provence et ses environs du 31 août au 30 septembre</p> <p>- Le week-end d'intégration à Volonne du 24 au 25 septembre 2022</p> <p>- Le Gala d'hiver dans un établissement festif privé encore inconnu fin-janvier</p> <p>- La campagne pour le BDE : Aix-en-Provence du 27 février au 24 mars 2022</p> <p>- Le Gala d'été dans un établissement festif privé encore inconnu fin-juin</p>	69 579,86	15 488,70	8 000,00	2 666,67	5 333,33
10	EMA AIX	<p>Le projet de l'association consiste à proposer une offre événementielle dans les sphères suivantes: culturelle, géopolitique et médiatique. Il s'agira ainsi d'organiser différents événements au cours de l'année tel que des conférences, des ateliers débats, projection et cafés littéraires, mais aussi des soirées. Le projet phare de l'association réside quand à lui dans l'organisation de colloques.</p>	5 338,00	2 254,00	500,00	166,67	333,33
11	Excalibur	<p>Notre association a pour but de promouvoir l'Histoire. Nous voulons d'une part mettre en perspective le devoir de mémoire, et d'autre part permettre la découverte de personnages décisifs et méconnus de l'Histoire. Notre projet, en plus d'avoir un but pédagogique, est aussi utile dans la construction citoyenne. Connaître son Histoire est le meilleur moyen d'en tirer les leçons, et c'est notre objectif dans l'entretien du devoir de mémoire. Churchill disait: « un peuple qui oublie son histoire se condamne à la revivre ».</p> <p>La visite d'Aix-en-Provence : jeudi 8 septembre 2022. Lieu : centre-historique d'Aix-en-Provence. Visite de l'atelier Paul Cézanne : courant novembre ou décembre. Lieu : atelier Paul Cézanne. La Visite du Camp des Millies : début novembre. Lieu : Camp des Millies.</p> <p>Visite guidée de Cracovie : 20 novembre 2022. Lieu : Cracovie, Pologne.</p> <p>Conférence sur la libération d'Aix-en-Provence : 11 octobre 2022. Lieu : Sciences Po Aix. Conférence sur la répression de la police française sous le régime de Vichy : février 2022. Lieu : Sciences Po Aix.</p> <p>Projection-débat du film documentaire de Clara Laurent : janvier 2023. Lieu : Sciences Po Aix.</p> <p>Sortie au cinéma : novembre 2022. Lieu : cinéma le Cézanne.</p> <p>Sortie au théâtre : mars 2022. Lieu : Grand Théâtre de Provence.</p>	3 814,56	2 389,42	1 000,00	333,33	666,67
12	Bureau Des Sports	<p>Notre projet s'articule autour d'événements collectifs où les étudiants pourront s'épanouir et partager les valeurs du sport, créant ainsi des moments de cohésion avec l'ensemble de la délégation aixoise. Le Tact, qui aura lieu le 5 novembre à Aix, sera la première compétition de l'année, et un moment de rencontre avec les autres universités de l'Académie. Il sera suivi de la course caritative « Madiama » en partenariat avec Interface, pour l'association sénégalaise des « Femmes et de leurs enfants », le 18 novembre à Aix également. Les mois de décembre et janvier seront dédiés à l'entraînement, à des matchs et des tournois, avant le Week-End ski, du 20 janvier en Italie, moment de rencontre avec Sciences Po Lyon. Enfin, l'année se clôturera avec l'événement le plus important, qui sont les JIEP, les Olympiades inter-IEP qui auront lieu en avril à Paris.</p>	49 557,72	7 578,33	6 000,00	2 000,00	4 000,00
13	Fribaisois	<p>Le but de notre association est principalement de promouvoir le cursus franco-allemand au sein de l'IEP et de renforcer les liens entre les promotions du cursus et les anciens diplômés. Pour ce faire, plusieurs événements sont prévus.</p> <p>Après deux années de pause liées à la pandémie, nous espérons mettre à nouveau la lumière sur notre cursus et l'amitié franco-allemande.</p> <p>Dates de réalisation du projet : année d'étude 2022-2023</p> <p>Lieu de réalisation du projet : Aix-en-Provence</p>	3 972,50	1 472,50	400,00	133,33	266,67
14	L'intempérant	<p>L'intempérant organise un à 2 événements par mois autour de l'œnologie. Nous organisons 8 dégustations de vins de régions, en présence d'un sommelier professionnel, à la salle Mazenot aux Oblats prévues le mardi 11 octobre, le jeudi 10 novembre et le mardi 6 décembre pour le premier semestre et le mardi 10 et jeudi 26 janvier, le mardi 7 février, le jeudi 3 mars, le mardi 4 et le jeudi 20 avril pour le second semestre. Les visites du Château La Coste auront lieu le samedi 3 décembre et le samedi 11 février, et la visite du château Vigneau le jeudi 25 mai. Nous organisons également une soirée en boîte thème Beaujolais le jeudi 24 novembre, et une soirée Bière-frites le jeudi 13 avril. Tous nos événements ont pour but de familiariser les étudiants de l'IEP à l'art de l'œnologie et de développer leurs sens et leur culture.</p>	10 280,00	4 357,00	1 000,00	333,33	666,67

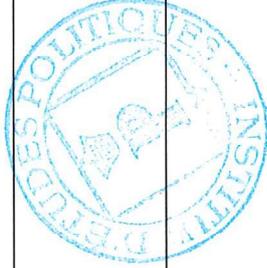
N° DOSSIER	ASSOCIATION	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT SOLLICITE	SOMMES PROPOSEES PAR LA COMMISSION	1ER VERSEMENT (4/12ème) 12/2022	2EME VERSEMENT (8/12ème) 03/2023
15	Athenaix	1 paintball d'intégration (20/10/2022) -9 conférences : Pierre VIMONT (29/09/2022, amphithéâtre Bruno Etienne) ; David GALTIER (27/10/2022, gendarmerie d'Aix-en-Provence) ; Gérard ARAUD (17/11/2022, Zoom) ; Jean-Paul PALOMEROS (24/11/2022, amphithéâtre Bruno Etienne) ; Jean-Louis THIERIOT (09/02/2023, amphithéâtre Bruno Etienne) ; Antoine BONDIAZ (début mars 2023, amphithéâtre Bruno Etienne) ; Alexandre PEIRERA (avril 2023, amphithéâtre Bruno Etienne) ; personnalité VIP – François HOLLANDE ou Edouard PHILIPPE (avril 2023, amphithéâtre Bruno Etienne) ; Marc ENDELWED (date à définir, amphithéâtre Bruno Etienne) -7 « OPEX » : Renccontres stratégiques de la Méditerranée (Toulon, 28/09/2022) ; Commandement de la Légion Etrangère (Aubagne, novembre 2022) ; base aérienne d'Istres (décembre 2022) ; ministère des Armées et Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (février 2023) ; Centre pénitentiaire d'Aix-Luyne (mars 2023) ; Hôtel de Police de Marseille (mars 2023) ; Arsenal de Toulon (avril 2023)	10 608,78	8 995,64	1 000,00	333,33	666,67
16	Parlement des Etudiants	Le principal projet du Parlement des Étudiants Aix-en-Provence est la réalisation de simulations parlementaires en présentiel à Sciences Po Aix et au Repère Étudiant de la Ville d'Aix-en-Provence. Les besoins de financement concernent tout particulièrement les conférences et à un concours d'éloquence qui auront lieu pendant l'année. Nous espérons pouvoir faire venir deux ou trois intervenants. Aussi, une part conséquente du budget sera consacrée aux visites institutionnelles et aux rencontres nationales. Il s'agit d'appuyer financièrement et en partie les étudiants pour absorber les frais liés à ces déplacements. Enfin, pour assurer une meilleure visibilité à l'association, nous avons investi dans des autocollants qui permettant une meilleure promotion à l'association.	4 589,56	1 770,43	1 000,00	333,33	666,67
17	Bureau Des Arts	Pour l'année 2022-2023, le BDA a pour projet de nombreux événements majeurs pour la vie de l'IEP, parmi eux la Semaine de l'Art, la semaine de l'Énergie, Sciences Po Talent, Halloween, le Carnaval et le gala d'été. Durant le déroulement de ces événements, le BDA organise des ateliers diverses activités, des spectacles et des soirées mettant en relation les différents clubs artistiques ayant fusionné au sein du BDA et les groupes de danses faisant partie du BDS. De plus, depuis plusieurs années à présent, nous envoyons des étudiants à ARTEFACT, le rdv artistique entre tous les IEP, afin de représenter Sciences Po Aix. Cette année, il se déroulera à Bordeaux. Nous étions ne place également des événements à plus petite échelle comme le calendrier de l'Avent qui permettra aux étudiants de gagner des cadeaux liés à l'Art et à la Culture. Enfin, nous maintenons nos partenariats à l'image du Grand théâtre de Provence et tentons de nouer de nouveaux partenariats, parfois ponctuels puisque ce sont des moeyns de développer l'intérêt des étudiants pour l'art et la culture hors du cadre de l'IEP.	13 257,96	6 913,89	2 600,00	866,67	1 733,33
17A	Club Gourmand	Dîner à thème, concours de cuisine, 1 country, 1 dish cooking lesson, Buffet pour le projet David Lynch	924,49	665,33	200,00	66,67	133,33
17B	Club Ciné	Nous souhaitons organiser des projections de films chaque semaine. Nous prévoyons également la réalisation d'un ou plusieurs court-métrages pour le festival Inter-IEP ARTEFACT. Nous souhaitons également participer à des événements et festivals extérieurs à l'IEP comme CannesSéries. Pour la rentrée, mais aussi au cours de l'année, nous désirons organiser des afterworks, des soirées ciné ainsi que des débats ouverts à tous. Enfin, nous aimerions faire venir à l'IEP des intervenants en lien avec le monde du cinéma ainsi que nous associer avec les cinémas aixois	3 804,53	3 315,12	600,00	200,00	400,00
17C	Club Dessin	Le club dessin souhaite démocratiser et promouvoir la pratique et la découverte du dessin et de la peinture à travers des séances hebdomadaires quotidiennes dans les environnements variés (intérieur: IEP, musée ; extérieur: centre d'Aix, parcs). En outre, il participera aux différentes manifestations artistiques prévues tout au long de l'année, comme la rencontre Inter-IEP ou encore la SDA. Pour y parvenir, le BDA a non seulement besoin de renouveler son stock de matériel mais aussi de le compléter afin de continuer à se développer dans l'IEP ainsi que de financer les différentes activités prévues pour l'année à venir.	516,00	424,60	200,00	66,67	133,33
17D	Club Musique	Le club musique a pour projet d'acquérir du matériel afin de servir deux projets importants à son développement. D'abord, améliorer la qualité des concerts qu'ils se passent dans ou hors de l'IEP. Ensuite, faciliter et pérenniser la production de musique qui est devenue une spécificité du Club Musique. Les objectifs principaux de l'année à venir sont la participation à l'événement Inter-IEP ARTEFACT, que le club a remporté lors de la dernière édition et la production et la diffusion d'un nouvel album contenant de la musique originale	2 345,71	2 079,40	500,00	166,67	333,33
17E	Club Photo	Financement de différents projets photographiques pour l'année 2022-2023 comprenant des masterclass, c'est-à-dire des cours pour les élèves avec des photographes, des sorties dans différentes villes pour les photographier, des soirées à thème, des collaborations avec d'autres associations comme pour les concours photo pour mettre à contribution les étudiants, des expositions à thématique dans l'IEP, le yearbook qui permet de garder des souvenirs dans un livret destiné aux étudiants et enfin le matériel nécessaire pour pratiquer la photographie. Réalisation de concours photo mensuel pour développer les capacités artistiques des étudiants et faire participer un public plus large. A gagner des petits lots allant des goodies du club à des appareils photos jetables pour remercier les étudiants de leur contribution	1 591,00	916,50	300,00	100,00	200,00
17F	Harmlaix	Le club théâtre est un atelier d'expression théâtrale hebdomadaire animé par des étudiants bénévoles. Une partie importante est réservée aux exercices d'improvisation. A chaque séance, nous proposons des exercices alternant travail sur le corps, la voix, les déplacements, les sentiments, les idées, le rapport à l'autre. Ces exercices sont très variés: les élèves sont parfois seuls sur scène, improvisent parfois en groupe, ou dans un contexte de match d'impro. Enfin, dans le cadre d'événements dédiés aux arts au cours de l'année scolaire, nous travaillons sur des textes choisis collectivement afin de réaliser une mise-en-scène. Nous organisons également des sorties théâtre pour les élèves de sciences po dans les théâtres d'Aix-Marseille	750,00	700,00	0,00	0,00	0,00

N° DOSSIER	ASSOCIATION	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT SOLICITE	SOMMES PROPOSEES PAR LA COMMISSION	1ER VERSEMENT (4/12ème) 12/2022	2EME VERSEMENT (8/12ème) 09/2023
17G	Le Dressing	Le Dressing souhaiterait promouvoir la mode au sein de l'établissement Sciences Po Aix par le biais de projets, et notamment d'événements nécessitant un financement: - 10/10 à SPX: vide-dressing - 10/02 à SPX: conférence sur les débouchés de la mode après avoir été diplômé de SPX 22/04: vide dressing à l'occasion de la journée de la Terre 27/04: Défilé de fin d'année avec création de vêtement et présentation	1 400,00	874,50	300,00	100,00	200,00
17H	X Connexion	Publication gratuite du magazine, exposition de clichés d'un photographe, collaboration avec l'AS hip hop pour promouvoir la musique urbaine	1 095,97	944,97	300,00	100,00	200,00
17I	Le Banquet	Des cafés littéraires et philosophiques, une sortie théâtre à Marseille, des conférences avec des écrivains et philosophes, un "Banquet" de fin d'année et un jeu concours	3 411,28	2 054,85	500,00	166,67	333,33
17J	Jeux de Société	Le club souhaite permettre aux étudiants de l'IEP, dans le cadre du BDA, de découvrir les jeux de société avec l'organisation de sessions de jeux. Les étudiants peuvent donc développer leurs compétences de réflexion, de stratégie, de coopération et même leur culture générale. Nous souhaitons organiser des moments conviviaux, avec l'aide des bibliothèques de la ville d'Aix, pour permettre aux étudiants de se regrouper autour d'une activité commune faisant appel à leurs différentes capacités. Un week-end dédié aux jeux de société est également prévu.	1 249,71	1 165,70	500,00	166,67	333,33
17K	Mizik Kol	La batucada a pour projet d'acquiescer et de restaurer son matériel vieillissant pour participer pleinement aux événements sportifs auxquels sont impliqués les sportifs de l'IEP. La participation de la Batucada participe à l'engagement autour de ces événements et à la motivation et à la ferveur des supporters qui se traduit ensuite par de meilleures conditions pour nos sportifs en compétition.	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00
17L	Batucada/Aix	L'association Liberté d'AixPression souhaite permettre à tous les élèves de s'exprimer librement dans le cadre de débats argumentés hebdomadaires, mais également en leur offrant la possibilité d'assister gratuitement à des conférences de personnalités politiques, médiatiques et universitaires françaises. À l'issue d'un premier semestre largement consacré aux débats, Liberté d'AixPression souhaite consacrer le second semestre à une série de conférences, suivies d'échanges avec les étudiants, animées par des personnalités issues du monde politique, mais aussi civil, universitaire et médiatique. Liberté d'AixPression étant une association apatrisane, il est important de préciser que les invitations sont adressées à de multiples personnalités, permettant de recouvrir l'ensemble de l'échiquier politique. Nous sommes à cet effet actuellement en contact avec de nombreuses personnalités, telles, entre autres, que François Hollande, Jean-Louis Debré, Dominique de La Garanderie, Elisabeth Guigou, Augustin de Romanet, ou encore Thomas Cazenave.	744,46	744,46	250,00	83,33	166,67
18	Liberté d'Aixpression	Liberté d'AixPression mène ses activités les plus fréquentées, les débats, toutes les semaines entre 12h-14h, soit dans des lieux publics tels que les parcs et jardins, soit dans l'enceinte de l'IEP après le cas d'échéant, une demande de réservation préalable par le secrétaire de l'association. Par ailleurs, les conférences que nous organiseront cette année se tiendront au cours du second semestre, à des dates en cours de définition auprès des futurs intervenants. Ces conférences se tiendront dans des amphithéâtres à la capacité d'accueil adaptée, à l'IEP et/ou dans les locaux d'Aix-Marseille Université disponibles à la location. Les lieux et dates de ces conférences seront fixées à l'issue des démarches administratives de demande de réservation de ces espaces.	4 111,39	1 883,37	750,00	250,00	500,00
19	Intersections	Cycle de conférences, de projections et de débats sur le dialogue interculturel et la question du racisme, en présence d'auteurs, d'artistes et de militants de septembre 2021 à juin 2022. -Publication et partage d'articles, de fiches de culture générale, de vidéos, d'interviews, ... globalement de contenu numérique de sensibilisation au racisme.	3470, 40	2 610,00	400,00	133,33	266,67
20	Bureau Des Medias	Soirée "take me back to the 2000's", le 9 novembre 2022, le lieu reste à définir (Scat, Maïho Club, Relai de la Chevalière) - Soirée table ronde en octobre 2022 dans un appartement d'un des membres du bureau - Tryptique des conférences à l'IEP tout au long de l'année - Semaine de la presse à l'IEP du 13 au 17 février 2023 - Jeu télévisé (en mars et novembre) sur le plateau télévisé de l'IEP - Brunch du BDM vers février - Cérémonie des digéales d'or en mai 2023, le lieu reste à définir	16 299,00	9785, 84	2 000,00	666,67	1 333,33
21	Casa Latina	La Casa Latina est une association visant à la promotion des cultures hispanophones, lusophones auprès des élèves de l'IEP. Cet objectif pourra être réalisé à travers l'organisation de conférences, de soirées à thèmes, de projections et de partenariats avec d'autres associations. Cette année, nous souhaitons organiser un voyage début mars à Tarragone en partenariat avec le CEAL. Ce voyage permettra de sensibiliser les participants à l'histoire de cette ville (notamment l'époque romaine mais aussi la Guerre Civile) mais aussi aux enjeux de conservation du territoire (Delta del Ebro). Les projets organisés se dérouleront dans l'enceinte de l'IEP mais aussi à Aix-en-Provence, Marseille et Tarragone.	2 803,57	1 148,21	700,00	233,33	466,67

N° DOSSIER	ASSOCIATION	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT SOLLICITE	SOMMES PROPOSEES PAR LA COMMISSION	1ER VERSEMENT (4/12ème) 12/2022	2EME VERSEMENT (8/12ème) 03/2023
22	Junior Experts	Les conférences à thèmes sont au nombre de quatre et elles sont toutes basées sur un thème. La première conférence porte sur « l'entreprenariat », la seconde conférence a pour thème "les nouvelles méthodes de management", la troisième conférence se nomme la "culture", la quatrième conférence présentera les "organisations non gouvernementales". Nous voudrions inviter deux à quatre intervenants pour chacune des conférences. Les conférences se dérouleront le 05/12/2022, le 23/01/2023, le 06/03/2023 et le 10/04/2023 idéalement dans les locaux de Sciences Po Aix. Le Salon des entrepreneurs est notre second projet.	6 462,64	2 526,64	800,00	266,67	533,33
		TOTAL	325 518,86	108 732,62	42 000,00	14 000,00	28 000,00

Aix en Provence, le 16/11/2022

La Directrice de la DREVE, Delphine CHAZALCN



CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu la délibération n° 2017/12/16-2 du conseil d'administration en sa séance du 16 décembre 2017 approuvant le règlement FSDIE;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 10 décembre 2022 relative aux propositions d'attribution du FSDIE – volet « social » (étudiants) ;
Vu les propositions de la commission FSDIE réunie le 22 novembre 2022 ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

**OBJET : Allocation du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - Volet "social" – Année 2022-2023
Second versement**

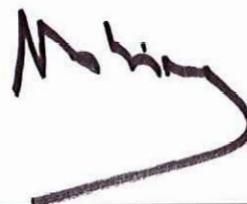
Le conseil approuve les propositions de la commission FSDIE en matière d'allocations aux étudiants - Volet "Social" au titre du second versement (50%) telles que présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

COMMISSION FSDIE SOCIAL DU 22 NOVEMBRE 2022

N° DOSSIER	ECHÉLON BOURSE	DIPLOME PREPARE	REVENU IMPOSABLE	NBR DE PARTS	QUOTIENT FAMILIAL	RESSOURCES ANNUELLES	DEPENSES ANNUELLES	MONTANT DE L'AIDE DEMANDEE	MONTANT DE L'AIDE ACCORDEE COMMISSION	1ER VERSEMENT 50 % (12/2022)	2EME VERSEMENT 50 % (04/2023)
1	0b's	5A POLITIQUES CULT ET MECENAT	37 811,00 €	2,5	15 124,40 €	5 084,00 €	4 150,00 €	3 000,00 €	1 200,00 €	600,00 €	600,00 €
2	7	3A FRANCO ALLEMAND	0,00 €	2,0	0,00 €	6 260,00 €	5 035,10 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
3	1	4A RI EXPERTISE INTERN.	41 218,00 €	4,0	10 304,50 €	3 700,00 €	8 980,00 €	1 300,00 €	700,00 €	350,00 €	350,00 €
4	0b's	3A	41 776,00 €	4,0	10 444,00 €	1 084,00 €	4 115,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	800,00 €	800,00 €
5	7	3A	0,00 €	5,0	0,00 €	8 560,00 €	7 000,00 € + Frais Inscription 2252,00 €	2 252,00 €	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €
6	0	5A POLITIQUES CULT ET MECENAT	56 831,00 €	3,0	18 943,67 €	4 475,10 €	5 061,10 € + Frais Inscription 998,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
7	0	3A	40 843,00 €	1,5	27 228,67 €	5 750,00 €	6 738,00 €	1 000,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €
8	0	3A	115 047,00 €	6,0	19 174,50 €	6 000,00 €	8 900,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	0	CPAG	29 988,00 €	2,0	14 994,00 €	6 300,00 €	9 880,00 € + Frais Inscription 700,00€	1 000,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €
10	0	3A	74 020,00 €	3,0	24 673,33 €	1 350,00 €	5 920,00 € + Frais Inscription 812,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11	0	5A POLITIQUES CULT ET MECENAT	62 314,00 €	4,0	15 578,50 €	800,00 €	1 980,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
12	3	4A GDSI	11 339,00 €	2,0	5 669,50 €	3 450,00 €	9 020,00 €	900,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €
13	1	5A MUTUALISATION PARIS	24 810,00 €	2,5	9 924,00 €	11 990,00 €	11 500,00 € + Frais Inscription 812,00€	812,00 €	200,00 €	100,00 €	100,00 €

N° DOSSIER	ECHÉLON BOURSE	DIPLOME PREPARE	REVENU IMPOSABLE	NBR DE PARTS	QUOTIENT FAMILIAL	RESSOURCES ANNUELLES	DEPENSES ANNUELLES	MONTANT DE L'AIDE DEMANDEE	MONTANT DE L'AIDE ACCORDEE COMMISSION	1ER VERSEMENT 50 % (12/2022)	2EME VERSEMENT 50 % (04/2023)
14	6	5A MS SP Dynamique Pol Mutation Sociétés	1 309,00 €	6,0	218,17 €	5 136,00 €	A DISCUTER COMMISSION	3 000,00 €	1 800,00 €	900,00 €	900,00 €
15	Obis	5A AFFAIRES INTERNATIONALES	31 523,00 €	2,0	15 761,50 €	1 784,00 €	A DISCUTER COMMISSION	1 080,00 €	1 080,00 €	540,00 €	540,00 €
16	2	4A GDSI	26 663,00 €	3,5	7 618,00 €	10 400,00 €	8 565,00 €	500,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €
17	0	5A GDSI	104 810,00 €	2,5	41 924,00 €	5 000,00 €	3 200,00 €	193,36 €	193,36 €	96,68 €	96,68 €
18	2	3A	26 358,00 €	2,0	13 179,00 €	2 700,00 €	4 633,00 €	800,00 €	800,00 €	400,00 €	400,00 €
19	4	4A FAI	33 686,00 €	3,0	11 228,67 €	5 517,00 €	6 618,00 €	600,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €
20	Obis	3A	34 470,00 €	2,0	17 235,00 €	4 080,00 €	7 676,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
21	7	3A	0,00 €	2,5	0,00 €	7 858,00 €	9 304,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €
22	0	CPAG	0,00 €	1,0	0,00 €	5 064,00 €	6 380,00 €	650,00 €	900,00 €	450,00 €	450,00 €
								32 887,36 €	17 973,36 €	8 986,68 €	8 986,68 €

Aix en Provence, le 22 Novembre 2022

La Directrice de la DREVE, Delphine CHAZALON



CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
- Vu** la convention d'association entre Aix-Marseille Université et l'Institut d'études politiques (2020-2025) ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Tarifs des diplômes nationaux, LAP et Masters, en formation continue

Le conseil d'administration approuve les tarifs des diplômes nationaux de la Licence d'administration publique (LAP) et des Masters en formation continue tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

DIPLOMES NATIONAUX

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	PARCOURS-TYPE (tel que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
Licence Administration Publique	Licence 3 Science politique			X	500	0	500	250	0	250	0	4 205 €	8,41	
Master Direction de Projets ou Etablissements Culturels	M2 Politique culturelle et mécénat			X	288	840	1128	220	0	68	840	4 278 €	14,85	
Master Relations internationales	M2 Expertise internationale			X	330	840	1170	200	0	130	840	5 278 €	15,99	
Master Relations internationales	M2 Géostratégie, défense et sécurité internationale			X	354	0	354	208	0	146	0	5 278 €	14,91	
Master Science politique	M2 Dynamiques politiques et mutations des sociétés			X	445	0	445	255	0	190	0	5 278 €	11,86	
Master Science politique	M2 Politiques européennes et action transnationale			X	405	840	1245	220	0	185	840	5 278 €	13,03	
Master Science politique	M2 Métiers de l'information : communication, lobbying, médias			X	445	840	1285	240	0	205	840	7 278 €	16,36	
Master Droit public	M2 Carrières publiques			X	400	140	540	190	0	210	140	5 278 €	13,20	

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-06

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Revalorisation des droits d'inscription du diplôme de l'IEP

Le conseil d'administration approuve la revalorisation des droits d'inscription du diplôme en formation initiale comme suit :
A compter de la rentrée universitaire 2023-2024, les droits d'inscription sont fixés à 980 €. L'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers est maintenue.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 24 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
- Vu** la circulaire de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 24 septembre 2022 relative à la déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs d'enseignement supérieur, de recherche et du réseau des œuvres ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Plan de sobriété énergétique de l'IEP

Le conseil d'administration approuve le plan de sobriété énergétique de l'Institut tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

Institut d'Études Politiques d'Aix en Provence

PROJET DE PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE



Table des matières

PRÉAMBULE	3
I. ACTIONS SUR LES LOCAUX, EQUIPEMENTS ET PARC VEHICULES.....	4
A. Mesures à court terme (2022-2023).....	4
1. Mesures de réductions des consommations de l'énergie gaz utilisée uniquement pour le chauffage.....	4
2. Mesures de réductions des consommations de l'énergie électrique.....	5
B. Mesures à moyen / long termes (2023-2024 et au-delà).....	6
1. Mesures de réductions des consommations de l'énergie gaz utilisée uniquement pour le chauffage.....	6
2. Mesures de réductions des consommations de l'énergie électrique.....	6
3. Mesures de réductions des consommations d'eau.....	6
4. Mesures de réductions des consommations de carburant.....	6
II. ADAPTATION DU COMPORTEMENT, EVOLUTION DES HABITUDES.....	7
III. ACTIONS SUR LE MOYEN / LONG TERME	8
A. Evolution organisationnelle	8
B. Sensibilisation des publics (Personnel, Etudiants, Autres Usagers)	8
C. Evolution des pratiques administratives et pédagogiques.....	8

PRÉAMBULE

Face à la crise énergétique provoquée par la Guerre en Ukraine, l'Institut d'Études Politiques d'Aix en Provence entend participer activement à l'effort collectif de réduction des consommations énergétiques.

La démarche entreprise par l'établissement s'articule sur deux échelles de temps :

- d'une part dans le contexte de l'urgence, avec comme premier jalon, le passage de cet hiver;
 - d'autre part, les objectifs en faveur de la transition écologique, fixés sur le long terme par le Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET), à savoir :
- identifier les consommations énergétiques de tous nos sites sur l'année de référence (2019)
 - par rapport à l'année de référence, réduire nos consommations de 40% en 2030
 - réduire nos consommations de 50% en 2040
 - réduire nos consommations de 60% en 2050

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du plan de sobriété représente face à l'urgence, une étape intermédiaire par rapport au DEET; soit, l'objectif de réduction des consommations énergétiques de 10% d'ici à 2024 par rapport à l'année 2019 (année de référence).

Pour répondre à cet objectif, l'établissement envisage d'agir sur les leviers ci-dessous:

- amélioration de la performance énergétique des bâtiments (remplacement de menuiseries extérieures) ;
- utilisation d'équipements à haute performance énergétique ;
- installation de dispositifs de contrôle et gestion d'équipements (gestion technique du bâtiment) ;
- évolution des modalités d'exploitation des bâtiments (adaptation des consignes de température, extinction des locaux inoccupés, etc.) ;
- adaptation de l'aménagement des locaux ;
- évolution du comportement des occupants ;

Le présent plan énumère de façon synthétique les mesures envisagées par l'Institut d'Études Politiques d'Aix en Provence. Ces mesures concernent l'ensemble de la communauté ainsi que la totalité des locaux au sein desquels se déroulent les activités. Elles visent à agir sur le comportement, les habitudes des occupants, l'organisation des activités, à court, moyen terme.

Pour rappel, la communauté de l'école se compose de :

- 1 700 étudiants (dont 250 internationaux)
- 45 associations étudiantes
- 60 enseignants en poste (dont 33 enseignants-chercheurs) + 450 intervenants vacataires + une douzaine d'enseignants-chercheurs invités chaque année
- 62 personnels techniques et administratifs

Le parc immobilier utilisé par l'Institut d'Études Politiques d'Aix en Provence se décompose comme suit :

- *Bâtiment Saporta*

Représentant une superficie totale de 1 975 m² SHON, le bâtiment permet l'accueil d'environ 300 étudiants et une quarantaine de postes de travail administratifs.

- *Bâtiment Sainte-Marie*

Représentant une superficie totale de 2 376 m² SHON, le bâtiment permet l'accueil d'environ 700 étudiants et contient 4 postes de travail administratifs.

- *Bâtiment Marceau Long*

Représentant une superficie de 623 m² de SHON, le bâtiment permet d'accueillir un effectif de 140 étudiants et contient une quinzaine de postes de travail.

- *Bâtiment Espace Philippe Séguin*

Représentant une superficie de 2 691 m² de SHON, le bâtiment permet d'accueillir un effectif d'environ 600 étudiants, il contient une quarantaine de postes de travail.

I. ACTIONS SUR LES LOCAUX, EQUIPEMENTS ET PARC VEHICULES

A. Mesures à court terme (2022-2023)

1. Mesures de réductions des consommations de l'énergie gaz utilisée uniquement pour le chauffage

- Bâtiment Saporta :

1. Réglage et blocage des consignes de température à 19° C sur les robinets thermostatiques des radiateurs.
2. Réglage de la consigne de température de la CTA de l'amphithéâtre René Cassin, à 19° C. En compatibilité avec les objectifs de renouvellement de l'air dans les locaux, notamment pour lutter contre la propagation du virus COVID 19, aucune modification ne sera apportée au réglage de de ventilation (proportion air neuf / air recyclé).
3. Fermeture des robinets des radiateurs dans les circulations, lieux de stockage et espaces non-occupés.

- Bâtiment Sainte-Marie :

1. Réglage et blocage des consignes de température à 19° C sur les robinets thermostatiques des radiateurs.
2. Fermeture des robinets des radiateurs dans les circulations, lieux de stockage et espaces non-occupés.

- Bâtiment Marceau Long :

Le bâtiment dispose de deux dispositifs de chauffage (une chaudière à condensation alimentée par le gaz, une pompe à chaleur alimentée par le réseau électrique). La chaudière sera maintenue à l'arrêt, au profit de la pompe à chaleur.

- Bâtiment Espace Philippe Séguin :

Le site vient tout juste d'être raccordé au réseau urbain de chaleur, entraînant, de ce fait, le démantèlement de la chaudière au gaz et la résiliation de l'abonnement gaz correspondant.

Mesure appliquée à l'ensemble des bâtiments

- Entretien des chaudières pour optimisation des performances.
- Mise en route tardive et arrêt anticipé des systèmes de chauffage au gaz, de façon à raccourcir la saison de chauffage.

Hypothèse retenue : de la mi-novembre 2022 à la première quinzaine d'avril 2023.

2. Mesures de réductions des consommations de l'énergie électrique

- Bâtiment Saporta :
 1. Réglage et blocage de la consigne de température à 19° C en chauffage / 26 ° C en climatisation, sur les systèmes réversibles desservant les bureaux ainsi que les espaces de travail collaboratifs.
 2. Programmation des écrans d'affichage dynamique pour un fonctionnement sur les plages suivantes :
du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h 15
le samedi, de 7 h 30 à 17 h 15

- Bâtiment Sainte-Marie :
 1. Réglage et blocage de la consigne de température à 19° C en chauffage / 26 ° C en climatisation, sur la CTA de l'amphithéâtre Bruno Étienne. En compatibilité avec les objectifs renouvellement de l'air dans les locaux, notamment pour lutter contre la propagation du virus COVID 19, aucune modification ne sera apportée au réglage de de ventilation (proportion air neuf / air recyclé).
 2. Programmation des écrans d'affichage dynamique pour un fonctionnement sur les plages suivantes :
du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h 15
le samedi, de 7 h 30 à 17 h 15

- Bâtiment Marceau Long :
 1. Réglage et blocage de la consigne de température à 19° C en chauffage / 26 ° C en climatisation, sur les systèmes réversibles desservant les bureaux et la salle de réunion visioconférence.
 2. Programmation des écrans d'affichage dynamique pour un fonctionnement sur les plages suivantes : du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h15

- Bâtiment Espace Philippe Séguin :
 1. Réglage et blocage de la consigne de température à 19° C sur les systèmes réversibles desservant les bureaux ainsi que les espaces d'accueil, détente et reprographie.
 2. Programmation des écrans d'affichage dynamique pour un fonctionnement sur les plages suivantes : du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h15
 3. Programmation de l'éclairage public pour une extinction entre 23h et 5h30

Mesure appliquée à l'ensemble des bâtiments

- Entretien des systèmes réversibles et pompes à chaleur, pour optimisation des performances.
- Collecte et consignation de tous les appareils électriques de chauffage d'appoint (interdiction d'usage).
- Mise à l'arrêt de tous les sèche-mains électriques (mise à disposition de papier).
- Réglage des températures de consigne à 16° C la nuit et à 8° C pour une période d'inoccupation supérieure à trois jours.
- Mise à l'arrêt des équipements audiovisuels sur les périodes de vacances (décembre et août)

B. Mesures à moyen / long termes (2023-2024 et au-delà)

1. [Mesures de réductions des consommations de l'énergie gaz utilisée uniquement pour le chauffage](#)

- Bâtiment Saporta :

Isolation, calorifugeage des canalisations de chauffage traversant des espaces non-chauffés. → courant 2023

- Bâtiment Sainte-Marie :

Isolation, calorifugeage des canalisations de chauffage traversant des espaces non-chauffés. → courant 2023

- Bâtiment Espace Philippe Séguin :

Remplacement des menuiseries (menuiserie PVC abimées → remplacement par des menuiseries en aluminium) → 2023/2024

2. [Mesures de réductions des consommations de l'énergie électrique](#)

Mesure appliquée à l'ensemble des bâtiments

- Remplacement des éclairages existants par des modèles LED sur 100 % des points lumineux.
- Installation de détecteurs de mouvement pour les éclairages des sanitaires, salles de réunion, lieux communs et circulations (un point lumineux sur deux).
- Pilotage de l'alimentation électrique des chauffe-eaux pour une production exclusivement durant les heures creuses (nuit).

3. [Mesures de réductions des consommations d'eau](#)

Mesure appliquée à l'ensemble des bâtiments

Remplacement des robinets existants par des robinets à commande automatique sur 100 % des sanitaires.

4. [Mesures de réductions des consommations de carburant](#)

Remplacement progressif des trois véhicules du parc roulant

- Remplacement du véhicule Citroën C5 (carburant diesel) par un véhicule hybride ou électrique → courant 2023
- Remplacement du véhicule Renault Kangoo gris (carburant diesel) par un véhicule hybride ou électrique → courant 2024
- Remplacement du véhicule Renault Kangoo blanc (carburant essence) par un véhicule hybride ou électrique → courant 2025
- Installation de stationnements sécurisés supplémentaires pour les vélos → Site EPS, pour favoriser l'usage du vélo.

II. ADAPTATION DU COMPORTEMENT, EVOLUTION DES HABITUDES

Politique générale à intégrer par l'ensemble de la communauté à décliner dans les outils de communication :

- Fermeture des portes et fenêtres extérieures donnant sur des locaux chauffés.
- Extinction des éclairages dans les espaces inoccupés (bureaux et salles de réunion)
- Extinction des appareils en veille et inutilisés sur des longues durées (ordinateurs, photocopieurs et imprimante, la nuit et le week-end)
- En voiture :
 - Rouler à vitesse modérée pendant les cinq premiers kilomètres
 - Ne pas pousser le régime moteur
 - Vérifier la pression des pneus
 - Ne pas abuser de la climatisation
 - Limiter la vitesse à 110 Km/h ¹ sur autoroute durant les déplacements professionnels.
- Recours volontaire au covoiturage
- Voyage en train, plutôt que l'avion pour des trajets professionnels de moins de 4 heures.
- Voyage en train ou transports communs plutôt que la voiture, lorsque c'est possible.
- Recours au télétravail afin de réduire la consommation de carburant et mieux faire face à l'augmentation des prix de l'énergie.²
- Recours à la visioconférence, aux formations à distance et aux événements hybrides, pour limiter les déplacements.

¹ Cette mesure permet un gain de 20% de carburant.

² Le gouvernement prévoit une augmentation de l'indemnité forfaitaire de télétravail à hauteur de 15 % afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023

III. ACTIONS SUR LE MOYEN / LONG TERME

A. Evolution organisationnelle

- Organisation du télétravail et articulation avec les enseignements, pour permettre la fermeture complète de certains bâtiments (Marceau Long, EPS).
- Report d'activités événementielles, dans la mesure du possible.

B. Sensibilisation des publics (personnel, étudiants, autres usagers)

- Élaboration et déploiement d'un plan de sensibilisation et de formation aux pratiques écoénergétiques.
- Élaboration et déploiement d'un plan de communication sobriété énergétique et transition écologique.

C. Evolution des pratiques administratives et pédagogiques

- Mise en évidence d'une politique de limitation du papier imprimé (impression de courriels ...).
- Mise en évidence d'une politique d'optimisation du stockage numérique (limitation des versions identiques...).
- Utilisation de la commande publique comme levier d'amélioration de l'emprunte carbone des fournisseurs
- Développement des actions d'audit énergétique, de diagnostic d'efficacité énergétique et de management de l'énergie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
- Vu** les délibérations n°2022/03/12-3 relative au règlement des missions et n°2021/12/13-11 relative au remboursement des frais de déplacement ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Modifications du règlement des missions et du remboursement des frais de déplacement

Le conseil d'administration approuve les modifications proposées au règlement des missions et le remboursement des frais de déplacement telles qu'elles sont présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

MODIFICATION DU REGLEMENT DES MISSIONS ET DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS

Délibérations à modifier :

Délibération n°2022/03/12-3 relative au règlement des missions

Délibération n°2021/12/13-11 relative au remboursement des frais de mission

Motif des modifications : par une décision du 10 novembre 2022¹, le Conseil d'Etat a annulé partiellement un arrêté du ministre de l'agriculture qui prévoyait un remboursement de certains frais de déplacement sur la base des frais réellement exposés par les agents concernés. Selon le Conseil d'Etat, il résulte des articles 3, 7 et 7-1 du décret du 3 juillet 2006 que les frais de missions occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ne peuvent donner lieu qu'à un remboursement forfaitaire. Ainsi, il considère que toutes dispositions prévoyant la possibilité, dans certaines circonstances, de procéder au remboursement aux frais réels des dépenses d'hébergement et autres frais de déplacement exposés par les agents, méconnaissent les dispositions du décret de 2006.

L'article 10 « régime exceptionnel » du règlement des missions, dans sa dernière version approuvée en CA du 13 mars 2022 (délibération n°2022/03/12-3), prévoit une dérogation de ce type (remboursement aux frais réels dans certaines circonstances) qu'il convient donc de modifier.

La délibération n°2022/03/12-3 relative au règlement des missions est modifiée comme suit :

Article concerné dans le règlement des missions (version du règlement des missions du 30 mars 2022)	Modifications proposées
<p>Article 10 : régime exceptionnel En application de la dérogation prévue au dernier alinéa de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006, et comme prévu par délibération du conseil d'administration, les agents peuvent bénéficier, à titre exceptionnel, de la prise en charge de leurs dépenses réelles d'hébergement (le forfait de prise en charge des repas reste le même), sur autorisation du directeur et sur production des pièces justificatives des dépenses, dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission nécessitant, pour des raisons impérieuses de service, une organisation d'hébergement spécifique ; - Sécurité de l'agent en mission (particularités du lieu de la mission, des conditions climatiques exceptionnelles, etc) ; - Grève des transports ou perturbations exceptionnelles rendant impossible le retour au domicile ou à la résidence administrative le jour prévu. 	<p>Article 10 : régime exceptionnel En application de la dérogation prévue au dernier alinéa de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006, et comme prévu par délibération du conseil d'administration, les agents peuvent bénéficier, à titre exceptionnel, d'un montant forfaitaire plus élevé que celui prévu dans des circonstances habituelles de la prise en charge de leurs dépenses réelles d'hébergement (le forfait de prise en charge des repas reste le même), sur autorisation du directeur et sur production des pièces justificatives des dépenses, dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission nécessitant, pour des raisons impérieuses de service, une organisation d'hébergement spécifique ; - Sécurité de l'agent en mission (particularités du lieu de la mission, des conditions climatiques exceptionnelles, etc) ; - Grève des transports ou perturbations exceptionnelles rendant impossible le retour au domicile ou à la résidence administrative le jour prévu

¹ CE, 10 novembre 2022, n°457619, mentionnée aux tables : Prise en charge des frais de missions des agents publics

Modification du remboursement des frais de déplacement

La délibération n°2021/12/13-11 relative au remboursement des frais de déplacement est modifiée comme suit :

Les montants de remboursement des frais de déplacement (agents en mission et personnalités extérieures) applicables à compter du 1er janvier 2022 (délibération n°2021/12/13-11 du CA du 13 décembre 2021 **modifiée par la délibération du CA du 11 mars 2023**) **jusqu'au 31 décembre 2024** sont les suivants :

➤ Cas général

Lieu du déplacement	Montants forfaitaires réglementaires (arrêté du 03/07/2006)	Hébergement – Montants dérogatoires approuvés en CA	Repas (montants réglementaires – arrêté du 03/07/2006)
Toutes villes (hors catégories ci-dessous)	70 €	Forfait de 90 €	17,50 €
Grandes villes (= ou > 200 000 hab.) et communes de la Métropole du Grand Paris* à l'exception de Paris	90 €	Forfait de 120 €	17,50 €
Paris	110 €	Forfait de 120 €	17,50 €
Aix-en-Provence	70 €	Forfait de 120 €	17,50 €
Régime exceptionnel (circonstances exceptionnelles prévues dans le règlement des missions)	Non prévu	Forfait de 140€ si frais inférieurs à 140€ Forfait de 160€ si frais supérieurs à 140€ Forfait de 180€ au de là de 160€	17,50 €
Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, La Réunion et Mayotte	70 €	Forfait de 90 €	17,50 €
Nouvelle-Calédonie, îles Wallis et Futuna et Polynésie Française	90 € ou 10 740 F CFP	Forfait de 120 € ou 14 320 F CFP	21 € ou 2 506 F CFP

*Communes visées à l'article 1er du décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015

Le reste est inchangé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-09

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Modifications du règlement intérieur

Le conseil d'administration approuve les modifications du règlement intérieur telles qu'elles sont présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Motif des modifications : ajout d'une disposition portant sur la composition (membres invités) de la Commission scientifique et actualisation du remplacement du Comité technique d'établissement et du CHSCT par le Comité social d'administration d'établissement (CSAE).

Articles concernés par les modifications	Modifications proposées
<p>Article 41 : composition de la Commission scientifique Invités :</p> <p>À l'initiative du président de la commission scientifique et en fonction de l'ordre du jour, des invités peuvent participer aux séances.</p>	<p>Article 41 : composition de la Commission scientifique Invités :</p> <p>Les directeurs des structures de recherche placées sous la tutelle de l'établissement sont systématiquement invités aux séances de la Commission.</p> <p>À l'initiative du président de la commission scientifique et en fonction de l'ordre du jour, d'autres des invités peuvent participer aux séances.</p> <p>Les membres invités ne participent pas aux votes.</p>
<p>Articles 54 à 59 relatifs au CHSCT et au CTE La totalité des dispositions relatives à ces articles est supprimée et remplacée par celles-ci contre</p>	<p>Article 54 à 56 relatifs au CSAE</p> <p>Article 54 : création du comité social d'administration de l'établissement (CSAE) Le CSAE a été créé par arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 27 mai 2022 instituant un comité social d'établissement au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs.</p> <p>Article 55 : composition La composition du CSAE est déterminée par le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat. Il est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Directeur, qui le préside, ou son représentant. Il est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité social d'administration - de la personne responsable des ressources humaines, - de 4 représentants du personnel titulaires, - de 4 représentants du personnel suppléants,

	<p>Un arrêté du directeur, pris à l'issue de chaque renouvellement, partiel ou total, arrête la liste des représentants du personnel élus.</p> <p>Un ou des experts peuvent être convoqué(s) à l'initiative du président ou à la demande de membres titulaires afin qu'ils soient entendus sur un point inscrit à l'ordre du jour.</p> <p>Le médecin du travail et l'assistant de prévention assistent aux réunions du CSAE lorsque le CSAE se réunit sur les questions relatives à la santé, la sécurité ainsi qu'aux conditions de travail.</p> <p>L'inspecteur santé et sécurité au travail peut assister aux travaux du CSAE portant sur les questions relatives à la santé, la sécurité ainsi qu'aux conditions de travail. Il est informé des réunions dans ce cadre et de leur ordre du jour.</p> <p>Article 56 : Organisation, fonctionnement et attributions</p> <p>L'organisation, le fonctionnement et les attributions du CSAE sont déterminés par le décret n°2020-1427 susmentionné.</p> <p>Le CSAE est par ailleurs doté d'un règlement intérieur.</p>
<p>Article 60 : la commission paritaire d'établissement</p> <p>La commission paritaire d'établissement (CPE) de l'IEP est commune à celle de l'université d'Aix-Marseille. Elle est placée auprès du Président de l'université.</p> <p>Elle traite des questions relatives à la carrière des personnels BIATSS.</p> <p>La CPE est composée, en nombre égal, de représentants de l'établissement désignés par le Président et de représentants des personnels BIATSS élus pour 3 ans.</p> <p>Conformément à la convention d'association entre l'Université d'Aix-Marseille et l'IEP du 6 octobre 2015, les personnels administratifs, techniques et de bibliothèque de l'IEP participent à l'élection des</p>	<p>Article 57 : la commission paritaire d'établissement</p> <p>La commission paritaire d'établissement (CPE) de l'IEP est commune à celle de l'université d'Aix-Marseille. Elle est placée auprès du Président de l'université.</p> <p>Elle traite des questions relatives à la carrière des personnels BIATSS.</p> <p>Elle est consultée sur les décisions individuelles soumises aux commissions administratives paritaires concernant les corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation</p> <p>La commission paritaire d'établissement prépare les travaux des commissions administratives paritaires.</p> <p>La CPE est composée, en nombre égal, de représentants de l'établissement désignés par le Président et de représentants des personnels BIATSS élus pour 3 ans. de représentants des membres de ces corps affectés dans l'établissement, désignés par catégorie, et de représentants de l'administration.</p> <p>Conformément à la convention d'association entre l'Université d'Aix-Marseille et l'IEP du 6 octobre 2015, les personnels administratifs, techniques et de bibliothèque de l'IEP participent à l'élection des</p>

<p>représentants de personnels qui siègent au sein de la CPE. Les modalités de composition et de fonctionnement de cette commission sont définies par la réglementation en vigueur notamment par le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux Commissions Paritaires d'Etablissement des établissements publics d'enseignement supérieur.</p>	<p>représentants de personnels qui siègent au sein de la CPE. Les modalités de composition et de fonctionnement de cette commission sont définies par la réglementation en vigueur notamment par le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux Commissions Paritaires d'Etablissement des établissements publics d'enseignement supérieur.</p>
<p>Articles 60 à 62</p>	<p>Compte tenu des modifications précédentes, les articles 61 (commission consultative paritaire) et 62 (entrée en vigueur), deviennent les articles 58 et 59</p>

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 841-5, D. 841-2 à D. 841-11 et D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan des actions menées durant l'année 2022

Le conseil d'administration approuve, au titre de l'exercice 2022, le bilan des actions conduites par l'IEP dont le financement est issu des recettes de la CVEC et leur reconduction pour l'année suivante, tels que présentés en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

Gestion de la Cotisation Vie Etudiante et de Campus (CVEC) Bilan 2022

La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018 a institué une nouvelle contribution obligatoire, la Cotisation Vie Etudiante et de Campus (CVEC), qui remplace la cotisation de sécurité sociale. Son montant est forfaitaire (90€).

Cette création avait 5 objectifs principaux :

- Rénovation de la politique de prévention et amélioration de l'accès aux soins des étudiants ;
- Renforcement de l'accompagnement social des étudiants ;
- Développement de la pratique sportive des étudiants ;
- Diversification des projets et événements artistiques et culturels dans les ESR ;
- Amélioration de l'accueil des étudiants.

Au titre de l'exercice 2022, Sciences Po Aix a perçu une recette de 65 958 €.

Les dépenses inscrites dans le cadre de la dotation CVEC sont fléchées dans le budget de l'établissement, elles sont essentiellement gérées par la Direction des Relations Extérieures et de la Vie Etudiante (DREVE).

Les grandes lignes des actions menées ces dernières années n'ont pas tellement variées, l'établissement compte tenu du montant des recettes CVEC et de sa taille n'a pas la possibilité de couvrir tous les champs ouverts.

Les domaines de la santé, de la culture et du soutien aux projets étudiants sont les trois axes retenus. Les actions sont déclinées par thématique.

Santé : accès aux soins et prévention

Depuis 2018, sur la partie « prévention », **l'intervention d'une sophrologue** au sein des locaux a été proposée à l'ensemble des étudiants. En groupe ou individuellement ceux-ci peuvent bénéficier des prestations et conseils d'une professionnelle.

Ce dispositif est très apprécié, l'ensemble des créneaux sont remplis chaque année, les étudiants apprécient grandement le bénéfice de ces séances.

Ce dispositif a vocation à être pérennisé dans les années à venir. La dépense 2022 est de 11,3 K€.

Les actions liées à l'accès aux soins sur la partie santé mentale, se sont matérialisées par **la présence d'une psychologue** par demi-journée dans les locaux.

Dans une démarche d'un premier diagnostic (mais pas d'un traitement de fond), les rendez-vous proposés ont tous été honorés depuis 2018.

Les étudiants sont satisfaits du professionnalisme et de la possibilité d'avoir accès rapidement à une psychologue.

Comme pour la sophrologie, les actions menées sur cet aspect de santé mentale semblent devoir être maintenues dans les années à venir au sein de l'établissement. Le coût sur l'année 2022 est de 17,2 K€.

L'accompagnement social des étudiants

Chaque année, l'établissement vient en aide aux étudiants en précarité sociale ou rencontrant des difficultés ponctuelles. Une partie du fonds dédié à ce soutien est alimenté par la CVEC.

Via le dispositif du FSDIE social, l'Institut a dépensé 10 010 € en 2022.

Diversification des projets et événements artistiques et culturels

L'établissement a une politique culturelle depuis de nombreuses années.

Outre les aides apportés aux projets associatifs étudiants (42 associations étudiantes à Sciences Po Aix) l'engagement institutionnel se traduit par la tenue chaque année d'une saison culturelle avec la présence d'un artiste en résidence.

Les actions proposées sont une déclinaison de la compétence artistique retenue (photographie, écriture, danse ...).

Ces actions se traduisent par un travail en groupe sur une temporalité « longue » (octobre à juin) et des événements dans des lieux culturels partenaires de Sciences Po Aix.

L'ensemble des prestations est accessible gratuitement pour les étudiants bénéficiaires.

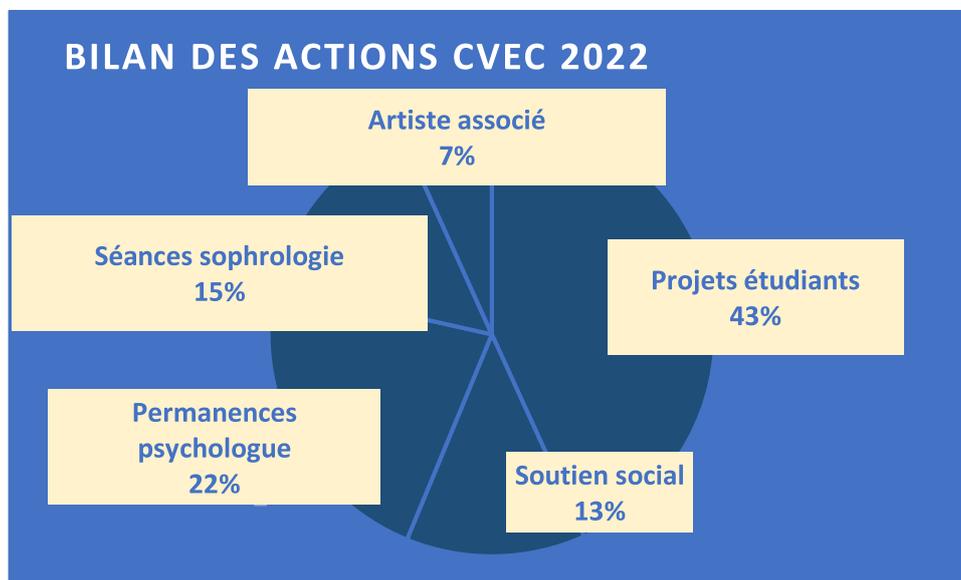
Sans entrer dans le détail, on rappellera qu'en 2021-2022 que des ateliers liés à la pratique cinématographique ont été conduits par Régis Sauder avec des étudiants et des personnels de l'Institut.

L'établissement y a consacré 5 170 €.

Enfin l'établissement finance chaque année de nombreux projets étudiants, en 2023, 33 294 € ont été décaissés pour 23 projets

Il est proposé pour l'année 2023 de reconduire les axes et actions détaillés ci-dessus.

Synthèse 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-11

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Convention de coopération pour l'accès au certificat « Etudes sur le Renseignement » et au Mastère « spécialisé Renseignement » entre l'Académie du Renseignement et Sciences Po Aix

Le conseil d'administration approuve la convention de coopération pour l'accès au certificat « Etudes sur le Renseignement » et au Mastère spécialisé « Renseignement » entre l'Académie du Renseignement (« ACADRE ») et Sciences Po Aix, telle qu'annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023



Académie du renseignement

Convention de coopération pour l'accès au certificat « Etudes sur le renseignement » ainsi qu'au « Mastère Spécialisé Renseignement »

Entre

L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix (IEP),

Etablissement public national d'enseignement supérieur, dont le siège est situé au 25 rue Gaston de Saporta, 13100 Aix en Provence,

SIREN 191 333 467 00014

Représenté par **M. Rostane MEHDI**, agissant en qualité de Directeur,

d'une part

Et l'Etat représenté par

L'Académie du renseignement (l'ACADRE),

SIRET : 130 024 979 00010

Sise 1 place Joffre, 75007 PARIS

Représentée par **M. François CHAMBON**, agissant en qualité de Directeur,

Ci-après désigné par « l'ACADRE »

Et

La Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre

Sise au 20 Avenue de Ségur

75007 PARIS

Représentée par **M. Serge DUVAL**, agissant en qualité de Directeur,

d'autre part

Ensemble ou séparément désignés « les parties » ou « la partie »

PRÉAMBULE

Par la présente convention, conclue en application de l'article L.2511-6 du code de la commande publique, les deux pouvoirs adjudicateurs entendent établir et mettre en œuvre une coopération dans le but de garantir que les services publics dont ils ont la responsabilité sont réalisés en vue d'atteindre les objectifs qu'ils ont en commun.

Dans le cadre d'une coopération entre pouvoirs adjudicateurs, seules sont applicables les dispositions du code de la commande publique concernant notamment les règles relatives aux délais de paiement et à la résiliation.

Parmi les missions de service public dévolues à l'académie du renseignement (ACADRE) figurent notamment la conception, l'organisation et la mise en œuvre d'activités de formation initiale et continue ainsi que la participation à des actions de sensibilisation aux problématiques de renseignement.

Le suivi de ces missions et l'analyse des résultats obtenus relèvent de la compétence du collège des responsables de la communauté du renseignement présidé par le coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme auquel participe également le Représentant du Premier ministre.

A ce jour, l'ACADRE souhaite enrichir son offre de formation diplômantes en proposant à ses agents une formation dans les différents domaines du renseignement. Le renseignement est devenu un enjeu national ces dernières années, et l'Etat doit préparer et former les agents des domaines de la sécurité intérieure à ses différents aspects.

L'Institut d'Etudes Politiques (IEP) d'Aix délivre un Certificat d'Etudes sur le Renseignement (diplôme d'établissement) ainsi qu'un Mastère Spécialisé Renseignement pour lequel il dispose d'une accréditation par la Conférence des Grandes Ecoles (CGE).

Le certificat propose une vision pluridisciplinaire du renseignement en abordant diverses thématiques telles que le renseignement militaire, économique, diplomatique ou financier. Il permet ainsi d'appréhender les acteurs et les outils du renseignement dans les différentes formes qui sont les siennes et les enjeux qu'il représente pour l'État dans la sphère publique mais également dans le secteur privé.

Le Mastère aborde également une multitude d'aspects du renseignement tels que l'histoire du renseignement, les cadres institutionnels et juridiques du renseignement ou les dimensions opérationnelles du renseignement.

Constatant la convergence de leurs missions respectives de service public, l'IEP d'Aix et l'ACADRE s'associent pour co-construire la formation. Cela se traduit par l'organisation de formations dédiées uniquement aux agents des services du renseignement (ce qui représente un atout considérable au niveau de la sécurité de ces agents) mais aussi par l'adaptation du calendrier universitaire aux besoins de l'ACADRE et des services.

Au regard du profil des candidats et de l'analyse de leur expérience et compétences acquises, l'IEP d'Aix a adapté, en concertation avec l'ACADRE, le contenu de la formation tout en restant conforme à l'accréditation délivrée par la Conférence des grandes écoles. Le déroulé de la formation a également été réorganisé afin de concentrer des enseignements sur deux jours par semaine maximum car cela correspond à la disponibilité maximum des agents des services. Des procédures dérogatoires d'inscription et de gestion des étudiants pour garantir leur sécurité et leur anonymat ont également été demandées.

Les agents/étudiants adressés et financés par l'ACADRE devront rédiger un mémoire en lien avec l'ACADRE qui participe au comité pédagogique de sélection et de validation de ces candidatures.

IL A DONC ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 Objet de la présente convention

La présente convention vise à permettre à des personnels en poste au sein d'un service de la communauté française du renseignement, de valider, via l'ACADRE, le certificat d'Etudes sur le Renseignement de l'IEP d'Aix. L'IEP d'Aix s'engage à adapter son calendrier universitaire aux besoins de l'académie.

L'IEP d'Aix délivre le certificat d'Etudes sur le Renseignement qui est un diplôme d'établissement. Le certificat vise l'acquisition de compétences dans le domaine de la sécurité intérieure et du renseignement.

L'IEP d'Aix sanctionne également un niveau Bac+6 par le biais du Mastère Spécialisé Renseignement, labellisé par la Conférence des Grandes écoles.

Cette formation aborde plusieurs aspects du renseignement et permet d'acquérir des connaissances en exploitation de données, en ciblage, en contre-espionnage, contre-ingérence économique, contre-terrorisme ainsi que sur les opérations clandestines par des études de cas.

A la fin de la formation, il sera délivré un certificat d'Etudes sur le Renseignement ou un Mastère au stagiaire s'il a rempli les conditions d'obtention prévues par l'IEP d'Aix. Le certificat et le Mastère s'appuient sur une reconnaissance partagée des acquis de l'expérience professionnelle appréciée sur dossier et la soutenance d'un mémoire à laquelle sera associée, pour les étudiants/stagiaires adressés par l'ACADRE, un représentant de cette institution.

Article 2 Prérequis et examen des candidatures

Le Certificat est ouvert à des personnels en poste titulaires d'un diplôme bac+3 ou détenant un titre de niveau 3 avec, si possible, une expérience professionnelle pertinente. Cependant, l'équipe pédagogique se réserve la possibilité d'admettre des candidats ne détenant pas de titre de niveau 3, mais disposant de plus de 5 ans d'expérience dans les domaines du renseignement.

Pour le Mastère, le dispositif est ouvert à des personnels titulaires d'un diplôme validé Bac+5 ou un diplôme validé de Master 1 associé à 3 ans d'expérience professionnelle minimum. De façon dérogatoire, peuvent être admis des candidats disposant d'un diplôme de 3^{ème} année de Licence associé à une expérience professionnelle pertinente d'au minimum 5 ans.

L'ACADRE présente les dossiers de candidature à l'équipe pédagogique de l'IEP d'Aix qui en valide la conformité ou propose un test de validation des compétences. Le jury d'admission présidé par le directeur de l'IEP ou son représentant, se réunit pour l'étude des dossiers et se prononce sur l'admission des candidats.

Article 3 Inscription administrative et scolarité

Les candidats sont inscrits administrativement à l'IEP d'Aix en prenant en compte les exigences de sécurité et de confidentialité de l'ACADRE.

Pour le Certificat d'Etudes sur le Renseignement, l'inscription a lieu courant septembre et les cours débutent en octobre. Pour le Mastère Spécialisé Renseignement, l'inscription a lieu courant septembre et les cours débutent en septembre.

Article 4 Jury et Diplomation

Le jury est nommé par arrêté du Directeur de l'IEP d'Aix et pourra associer à ses évaluations un représentant de l'ACADRE

Les stagiaires ayant satisfaits aux modalités de contrôle des connaissances tels que définies par l'IEP d'Aix se verront délivrer le certificat d'Etudes sur le Renseignement et/ou le Mastère Spécialisé Renseignement.

Article 5 Projets de scolarité

Les agents/étudiants devront rédiger, dans le cadre du Certificat et du Mastère, un mémoire professionnel en lien avec l'académie qui participe en collaboration avec l'IEP d'Aix au comité pédagogique de sélection et de validation des candidatures.

Article 6 Confidentialité

Les données liées à la gestion du parcours de scolarité seront gérées conformément aux exigences de sécurité et de confidentialité auxquelles est soumis le personnel de l'IEP d'Aix et selon les modalités proposées par l'ACADRE. Ainsi l'IEP et ses personnels s'engagent à ne pas divulguer les noms, prénoms et données personnelles des stagiaires.

Article 7 Dispositions financières et délais de paiement

En contrepartie du dispositif spécifique d'accès au Certificat, l'ACADRE s'engage à payer à l'IEP d'Aix la somme suivante :

- Le coût par stagiaire est de 1600€.

En contrepartie du dispositif spécifique d'accès au Mastère, l'ACADRE s'engage à payer à l'IEP d'Aix la somme suivante :

- Le coût par stagiaire est de 9075€.

Le bon de commande précisera le nombre de stagiaires à inscrire pour le certificat et pour le Mastère. La facture sera adressée par l'IEP d'Aix après notification du bon de commande par l'ACADRE.

Conformément à l'article R.2192-10 du code de la commande publique, le délai de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Les prix peuvent être révisés à la date anniversaire de la présente convention.

RIB

Domiciliation							
Code banque		Code guichet		N° de compte		Clé RIB	
IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76							
Domiciliation							

Article 8 Date d'effet et durée

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} octobre 2023.

Elle est établie pour une durée ferme de 12 mois.

Elle peut être reconduite 3 fois tacitement pour une durée ferme d'un an, sans que sa durée totale d'exécution n'excède 4 années. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

Dans le cas d'une non reconduction, le titulaire en sera informé au moins deux mois avant la date anniversaire de reconduction de la convention.

Article 9 Modification de la convention

Les modifications de la présente convention qui s'avèreraient nécessaires en cours d'exécution feront l'objet d'avenants signés par les parties.

Article 10 Modalités de résiliation de la convention et de résolution des litiges

La présente convention peut être résiliée en cas de force majeure, en cas de faute d'une gravité suffisante de l'une des parties ou pour motif d'intérêt général.

La partie souhaitant la résiliation informera par écrit l'autre partie au plus tard trois mois avant la fin de la convention. Les parties s'engagent cependant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les stagiaires ne soient pas lésés.

Dans l'hypothèse où un différend viendrait à naître entre les parties lors de l'exécution de la présente convention les parties pourront tout d'abord le régler à l'amiable en se réunissant à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Fait à Paris,

En trois (3) exemplaires originaux

Pour L'IEP d'Aix,
M. Rostane Mehdi, Directeur

Pour l'ACADRE,
M. François Chambon, Directeur

Pour la Direction des Services administratifs et financiers du Premier ministre,
Ordonnateur,
M. Serge Duval, Directeur

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 613-2 et D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
- Vu** la délibération n°2020/04/08-7 relative à la modification du règlement du certificat Communication institutionnelle et Stratégique ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Modifications de la maquette du certificat « Communication institutionnelle »

Le conseil d'administration approuve les modifications de la maquette du certificat « Communication institutionnelle » telles qu'elles sont présentées en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

Nom du Certificat	COMMUNICATION STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNELLE (COSI)
Nom du responsable et coordonnées	Philippe ALDRIN Professeur des universités en Science politique à Sciences Po Aix philippe.aldrin@sciencespo-aix.fr
Date de création (date du CA et éventuelles délibérations rectificatives)	CA du 14 mai 2011 CA du 16 mars 2023
Volume horaire total et rythme	1 jour (6h ou 7h) par semaine pendant 20 semaines (126h) 2 jours par mois (jeudi et vendredi) sur les semestres 1 et 2 (120h) Début de la formation en septembre
Niveau et pré-requis	Pour candidater, il faut être titulaire d'un diplôme bac+2 ou détenir un titre de niveau 5 (ancien niveau III), si possible accompagné d'une expérience professionnelle pertinente. Cependant, l'équipe pédagogique se réserve la possibilité d'admettre des candidats ne disposant pas de titres du niveau requis mais disposant de plus de 5 ans d'expérience dans les domaines de la communication stratégique et institutionnelle. La sélection des candidatures s'effectue sur dossier , avec entretien éventuel .
Frais d'inscription	2600 € 3000 €
Possibilités de financement (OPCAO...)	Personnel ou employeur ou un OPCA O ou Pôle Emploi
Objectifs de la formation	Fidèle à l'esprit des formations proposées par Sciences Po Aix, le certificat Communication stratégique et institutionnelle vise, d'abord, à replacer les enjeux de la communication dans une perspective historique, sociopolitique et culturelle. En effet, comme tout préalable, il est fondamental de comprendre les processus qui ont conduit les actions et stratégies de communication au cœur même de l'activité de toutes les organisations publiques comme privées. Le certificat Communication stratégique et institutionnelle se donne, ensuite, pour objectif de délivrer une connaissance pratique approfondie des techniques et des outils du domaine les plus actuels. Pour cette raison, les modules d'enseignement sont tous conçus autour de l' étude de cas pratiques et/ou de la réalisation de projets de communication. Le certificat Communication stratégique et institutionnelle s'adresse à tous les professionnels qui, dans l'exercice quotidien de leurs missions,

	<p>sont en charge de projets de communication ou doivent composer avec des logiques communicationnelles.</p> <p>Le certificat leur permet d'approfondir leurs connaissances, de nourrir leur réflexion stratégique et de perfectionner leur maîtrise des techniques et pratiques de la communication. La communication est indéniablement devenue une dimension centrale de l'activité des organisations publiques comme privées qui exigent désormais des spécialistes attestés du domaine.</p> <p>Le public concerné par la formation proposée par le certificat comprend notamment les cadres d'entreprises, les cadres des collectivités, les élus et leurs collaborateurs, les fonctionnaires d'État, les responsables d'associations et ou encore d'ONG.</p>
<p>Maquettes avec volumes horaires</p>	<p>UE 1. Analyser les enjeux actuels de la communication (36h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • UE 1.1. Concepts fondamentaux de la communication – 12h • UE 1.2. Médiatisation des sociétés – 12h • UE 1.2. Analyser un problème communicationnel (note d'analyse) (12h) • UE1.3. Arts, cultures, créations – 12h • UE 1.3. La communication comme (re)création, art et culture (12h) <p>UE 2. Maîtriser les outils et techniques de la communication (45h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • UE 2.1. Pratiques rédactionnelles – 6h • UE 2.2. Proiciels de conception graphique (Powerpoint, InDesign, Photoshop) – 12h • UE 2.3. Établir un plan de communication (diagnostic, stratégie, mediaplanning) – 9h • UE 2.4. Relations publiques et communication événementielle – 9h • UE 2.5. La communication digitale : site, RSN, Community managing, e-réputation – 9h <p>UE 3. Piloter/accompagner le changement par la communication (45h) (39h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • UE 3.1. Fabriquer de l'attractivité : Le marketing territorial – 9h • UE 3.2. Informer, sensibiliser les publics : La communication publique – 9h • UE 3.3. Impliquer les parties prenantes : L'ingénierie de la concertation 9h • UE 3.3 Impliquer les partie prenantes : concertation et acceptabilité – 6h • UE 3.4. Représenter des intérêts : Le lobbying et la communication d'influence – 6h

	<ul style="list-style-type: none"> • UE 3.4. Communication d'influence : lobbying et advocacy (9h) • UE 3.5. Faire entendre une cause : L'advocacy et la communication humanitaire — 6h • UE 3.5. Faire face à l'urgence : la communication de crise • UE 3.6. Faire face à l'urgence : La communication de crise
Règlement d'examen (éventuel)	<p>La délivrance du certificat est subordonnée à la réussite de l'examen terminal. Celui-ci prend la forme d'une épreuve écrite de 90 minutes portant sur les enseignements du certificat.</p> <p>L'évaluation des stagiaires du certificat CoSI est basée sur la note d'analyse de 15 pages (hors bibliographie et annexes), portant sur une étude de cas problématisée et rédigée sous la direction de deux membres de l'équipe pédagogique.</p> <p>Le sujet du dossier est élaboré par chaque stagiaires dès le début de la formation (septembre-octobre), consolidé à travers une pré-note d'analyse (présentation de l'étude de cas, question de recherche, bibliographie d'appui) puis validé par le responsable du certificat (décembre). La rédaction de la note d'analyse est ensuite réalisée (janvier-mai) avant de faire l'objet d'une soutenance orale dans le cadre d'une table-ronde réunissant les stagiaires et l'équipe pédagogique (juin).</p> <p>Un vadémécum remis en début de formation expose les objectifs, la méthode et les critères d'évaluation de la note d'analyse. Il comporte également une bibliographie de référence ainsi qu'une liste d'articles dont la lecture est vivement conseillée pour aborder une problématique de communication institutionnelle, c'est-à-dire une situation dans laquelle une ou plusieurs institutions publiques voient leur stratégie de communication mise au défi. Afin de mettre en perspective l'étude de cas, la note d'analyse mobilise les outils des sciences des médias et de la communication. Le cas porte indifféremment sur un enjeu d'acceptabilité sociale (répondre et éteindre des contestations, une controverse), de gestion de crise (impliquant la « marque », les services, produits ou représentants de l'institution), d'une adaptation ou modernisation de l'appareil de communication, ou plus classiquement d'évolution de la stratégie d'image.</p> <p>Le certificat est délivré lorsque la note à cette épreuve est égale ou supérieure à 10/20.</p>
Noms des intervenants avec biographie (moins de 10 lignes), + coordonnées	<p style="text-align: center;">QUELQUES INTERVENANTS PRESENTIS</p> <p>La formation est assurée par des enseignants-chercheurs (science politique ; sciences de l'information et de la communication ; sociologie des médias et de la communication), des professionnels de la</p>

communication et des médias, des experts des techniques et ses progiciels dédiés aux opérations de la communication stratégique et institutionnelle.

A titre indicatif

~~Philippe ALDRIN : Professeur des universités en Science politique, Directeur de la recherche à Sciences Po Aix, Directeur du CHERPA, Responsable du Master Mention Science politique~~

Professeur des universités en Science politique, Responsable de la Mention Science politique du master de Sciences Po Aix. Spécialiste de communication politique. Auteur des ouvrages *Introduction à la communication politique* (De Boeck International, 2022, avec Nicolas HUBÉ) et *Les mondes de la communication publique. Légitimation et fabrique symbolique de l'action publique* (Presses universitaires de Rennes, 2014).

~~Audrey Freyermuth : Maître de conférences en science politique IEP d'Aix-en-Provence Membre du CHERPA et chercheur associé au SAGE (CNRS)~~

Maîtresse de conférences en science politique IEP d'Aix-en-Provence. Auteure de *La figure de l'habitant. Sociologie politique de la "demande sociale"* (Presses universitaires de Rennes, 2009).

~~Magali NONJON : Maître de conférences en science politique, Sciences Po Aix, chercheuse au CHERPA~~

Jean-Mathieu MATTEI : Docteur en droit, Chargé de Mission, Groupe Politique - CD 13

Marion PIGAMO

Consultante spécialisée en communication institutionnelle, publique et corporate.

~~Thierry BEZER, Journaliste à France 3~~

~~Bernard MAURY, Conseil en communication et stratégie, Ancien journaliste à RTL.~~

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 613-2 et D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
- Vu** la délibération n°2017/10/14-8 relative au certificat formation élus locaux ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Modifications de la maquette du certificat « Formation des élus »

Le conseil d'administration approuve les modifications de la maquette du certificat « Formation des élus » telles qu'elles sont présentées en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

Nom du Certificat	FORMATION DES ELUS LOCAUX
Nom du responsable et coordonnées	<p>Michaël Revert</p> <p>Président-assesseur à la cour administrative d'appel de Marseille, maître de conférence associé à Sciences Po Aix, responsable pédagogique du certificat formation des élus locaux.</p> <p>michael.revert@wanadoo.fr</p>
Date de création (date du CA et éventuelles délibérations rectificatives)	CA du 16 mars 2023
Volume horaire total et rythme	20 jours de formation (120h) De septembre à juin.
Niveau et pré-requis	Il n'y a pas de prérequis en termes de niveau de qualification pour ce certificat ouvert à toute personne élue localement.
Frais d'inscription	<p>3000 € (120 h sur 20 jours)</p> <p><u>Tarif par élu à la journée</u> (déjeuner inclus ; minimum 8 personnes, maximum 12 personnes)</p> <p><i>Les participants peuvent choisir de suivre certaines journées de formation (formule à la carte).</i></p> <p>Commune de – de 5000 habitants : 400 €</p> <p>Commune de + de 5000 habitants ; conseil communautaire, métropolitain, départemental ou régional : 550 €</p> <p><u>Tarif de groupe à la journée</u></p> <p>Formation au sein d'un établissement / d'une collectivité (par jour) : 3500 €</p>
Possibilités de financement (OPCO...)	Droit individuel à la formation des élus, financement personnel, ou financement par les collectivités.
Objectifs de la formation	<p><i>Exposé des motifs :</i></p> <p>L'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence avait mis en place, en 2017-2018, un certificat de formation à l'intention des élus en poste et de futurs candidats, ainsi que, plus largement, des citoyens désireux de mieux connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements.</p> <p>Il s'agit aujourd'hui de créer un nouveau certificat qui, tenant compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les collectivités et leurs élus, ainsi que de la récente réforme du droit individuel à la formation, vise à offrir une connaissance fine et technique de l'organisation et du</p>

fonctionnement des collectivités et des responsabilités de leurs représentants.

Code général des collectivités territoriales

Article L. 2123-12-1

« Les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation comptabilisé en euros, cumulable sur toute la durée du mandat dans la limite d'un plafond et dont le montant annuel est arrêté pour une période de trois ans. Il est financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1 %, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du conseil dans les conditions prévues à l'article L. 1621-3.

La mise en œuvre du droit individuel à la formation relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat. Ces formations peuvent notamment contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat lorsque l'élu n'a pas liquidé ses droits à pension au titre de son activité professionnelle. / (...) ».

Article L. 3123-10-1

« Les membres du conseil départemental ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil départemental délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le conseil départemental peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation mentionnée à l'article L. 3123-10-1. Cette délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations déterminées en application de l'alinéa précédent. La délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat. La part des frais pédagogiques de la formation financée par le fonds du droit individuel à la formation des élus locaux prévu à l'article L. 1621-3 ne peut être inférieure à un taux fixé par décret.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par le département est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil départemental ».

Article L. 4135-10-1

« Les membres du conseil régional ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil régional délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

	<p><i>Le conseil régional peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation mentionnée à l'article L. 4135-10-1. Cette délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations déterminées en application de l'alinéa précédent. La délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat. La part des frais pédagogiques de la formation financée par le fonds du droit individuel à la formation des élus locaux prévu à l'article L. 1621-3 ne peut être inférieure à un taux fixé par décret.</i></p> <p><i>Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la région est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil régional ».</i></p>
<p>Maquettes avec volumes horaires</p>	<p>U.E. 1. Evoluer sur un territoire : 12 heures</p> <p><i>*Sur un territoire marqué par une organisation déconcentrée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -les nouvelles expressions de la déconcentration : implications de la loi du 21 février 2022 dite 3DS -l'organisation et les compétences des préfetures de région et de département <p><i>*Sur un territoire marqué par une organisation décentralisée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation et compétences des régions, départements, communes et des intercommunalités -rapports entre l'Etat et les collectivités : transfert et délégation de compétences, contrôle de légalité -rapports entre collectivités : compétences transversales ou déléguées, chefs de file, mutualisation des services <p>U.E. 2. Financer : 18 heures</p> <p><i>*Connaître les besoins de la collectivité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -le cadre budgétaire : documents budgétaires et comptables, structure et opérations -l'adoption du budget -la comptabilité M14 : Arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif - le contrôle budgétaire -la démarche budgétaire

**Maîtriser les finances locales :*

-analyser les marges de manœuvre lors de l'établissement du budget

-analyser financièrement et fiscalement les collectivités

-fiscalité locale

-gestion de la dette

-gestion de la trésorerie

-stratégie financière sur la durée du mandat

**Construire et mener un projet :*

-s'approprier les concepts, terminologie et mécanismes des finances locales, analyses rétrospectives et prospectives

-construire les outils et ratios de connaissance de la situation financière de la collectivité

-mettre en place une méthodologie d'intégration des contraintes internes et externes (plan d'économie, analyse des recettes)

-établir une feuille de route pour retrouver les marges de manœuvre nécessaires pour l'exécution d'un programme de mandat

U.E. 3. Décider seul : 6 heures

* Connaître ses pouvoirs propres et savoir en user

*Rédiger et publier ses actes (loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et son décret d'application)

* Modifier, abroger, retirer ses actes : régime général, régimes spéciaux (urbanisme...)

U.E. 4. Décider collégalement : 6 heures

* Le fonctionnement des assemblées délibérantes

*Les droits de l'opposition

*Les autres modes d'expression de la démocratie locale

U.E. 5. Aménager, construire : 12 heures

	<ul style="list-style-type: none"> * Les dernières réformes du droit de l'urbanisme : loi Elan, loi 3DS * Le PLUi et autres documents d'urbanisme * Les contraintes propres à certaines parties du territoire : loi Littoral, loi Montagne * les pouvoirs de contrainte en urbanisme : l'arrêté interruptif de travaux, le pouvoir d'astreinte * acquérir pour aménager : préempter, exproprier <p>UE 6. Gérer la propriété publique : 6 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> * le patrimoine des collectivités territoriales * Distinguer le domaine public et le domaine privé * Les règles d'utilisation, d'occupation et d'aliénation des biens publics * La valorisation des domaines public et privé * Identifier et incorporer les biens vacants et sans maître : apport de la loi 3DS <p>UE 7. Gérer les services publics locaux : 12 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> * Bien choisir le mode de gestion : régie, délégation de service public, sociétés d'économie mixte locale, société d'économie mixte locale à opération unique (loi du 24 décembre 2019 d'orientation sur les mobilités), société publique locale * Variété des délégations * Procédure de dévolution des délégations de service public * Mise en place d'outils de suivi et de contrôle <p>U.E. 8. Manager : 12 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> * Recruter le personnel de la collectivité : différents statuts (vacataires, contractuels, titulaires), procédures de recrutement * Rémunérer le personnel * Prévenir les risques psycho-sociaux et gérer les situations de harcèlement et de discrimination * Gérer collectivement le personnel et entretenir le dialogue social: réforme de instances consultatives de la fonction publique territoriale (loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique : nouvelles CAP, comités sociaux territoriaux)
--	---

	<p>UE 9. Acheter : 12 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> * Maîtriser les règles de la commande publique * Identifier les risques et enjeux des procédures * Comprendre le rôle et le fonctionnement de la commission d'appel d'offres et du pouvoir adjudicateur <p>UE 10. Gérer les risques : 6 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> * La police administrative générale * Les polices administratives spéciales : édifices menaçant ruine, police de l'environnement, police des eaux... * Les documents de prévention des risques <p>U.E. 11. Déontologie, conflits d'intérêts, risque civil et pénal : 6 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les droits et devoirs de l' élu : implications de la loi 3DS * La responsabilité civile et pénale <p>U.E. 12. Communiquer : 12 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> * Communiquer en début de mandat * Communiquer de manière globale, permanente, informative et citoyenne * Communiquer suivant les nouveaux outils
<p>Règlement d'examen (éventuel)</p>	<p><i>Modalités de délivrance du certificat</i></p> <p>Le mode d'évaluation retenu est un grand oral, sous la forme d'une discussion d'une durée de trente minutes avec un jury composé de trois enseignants du certificat désignés par le directeur de l'Institut. Cette épreuve orale porte sur l'ensemble des blocs d'enseignement dispensés dans le cursus. Au terme de l'oral, le jury attribue une note sur 20.</p> <p>Le certificat est délivré aux candidats ayant obtenu au moins la note de 10/20 à l'épreuve du grand oral.</p> <p>La formation visant à l'obtention du certificat pourra être suivie sur deux années consécutives.</p> <p>Le suivi de modules isolés donne lieu à la délivrance d'une attestation de présence.</p>
<p>Noms des intervenants avec biographie (moins</p>	<p style="text-align: center;">QUELQUES INTERVENANTS PRESENTIS</p> <p>La formation est assurée par des enseignants-chercheurs (science politique ; sciences de l'information et de la communication ; sociologie</p>

<p>de 10 lignes), + coordonnées</p>	<p>des médias et de la communication ; etc.), des professionnels de la communication et des médias, des experts des techniques et ses progiciels dédiés aux opérations de la communication stratégique et institutionnelle.</p> <p>Franck Biglione, maître de conférence en droit public à Sciences Po Aix</p> <p>Didier Del Prete, maître de conférence en droit public à Sciences Po Aix, avocat au barreau d'Aix-en-Provence</p> <p>Florian Linditch, professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille, avocat au barreau de Marseille</p> <p>Renaud Thiélé, président-assesseur à la cour administrative d'appel de Marseille, maître de conférence associé à Sciences Po Aix</p> <p><i>Intervenants extérieurs</i></p> <p>Dominique Bonmati, présidente de tribunal administratif honoraire</p> <p>Un(e) membre de la chambre régionale des comptes PACA</p> <p>Un(e) administrateur(e)/directeur/trice territorial(e)</p> <p>Un(e) sous-préfet(e).</p>
-------------------------------------	--

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2023/03/11-14

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 11/03/2023,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 613-2 et D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
- Vu** la délibération n°2017/10/14-8 relative au certificat formation élus locaux ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Nouvelle offre de formation des diplômes nationaux (2024-2029)

Le conseil d'administration approuve la nouvelle offre de formation des diplômes nationaux pour la période 2024-2029 telle qu'elle est présentée dans les fiches projets de formation et les tableaux comparatifs annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 11/03/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 29/03/2023

DA04 - DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT : FICHE PROJET D'UNE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE EN VUE DE L'ACCREDITATION

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023 VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Aix Marseille Université

Établissement(s) co-accrédité(s) :

Master Mention Relations internationales	
Composante : IEP	
Caractérisation de la formation	
<p>Intitulé de la formation</p> <p><i>Préciser l'intitulé du niveau accrédité : mention, spécialité (BUT) ou option (écoles d'art et de design)</i></p> <p><i>Pour les L, LP, M, préciser si l'intitulé relève de la nomenclature nationale ou s'il est dérogatoire (mention spécifique)</i></p>	<p>Diplôme national de Master Mention Relations internationales</p>
<p>Type de cursus</p> <p><i>Préciser DEUST, L, LP, BUT, M, DFA, DFG, Capacité, Diplôme d'État, DNA, DNSEP, DEEA, DEA, DSP</i></p>	<p>Master</p>
<p>Parcours (ou mentions pour les diplômes d'art et de design)</p> <p><i>Préciser les intitulés des parcours (universités, écoles d'ingénieur) ou des mentions (écoles d'art et de design) de la formation</i></p>	<p>Expertise internationale</p> <p>Géostratégie, défense et sécurité internationale</p>
<p>Lieu(x) de la formation (si changement par rapport au bilan)</p>	<p>Aix-en-Provence</p>

<p>Préciser le cas échéant les nouvelles délocalisations</p>	
<p>Évolution de la formation</p> <p>Préciser la nature de l'évolution de la formation</p>	<p>(2) Renouvellement avec restructuration légère : notamment, changement d'intitulés de parcours (ou mentions pour les formations du domaine de la culture), changement de contenus de formation</p> <p>Les maquettes des parcours à venir subiront une refonte afin d'adopter une approche par blocs de compétences et de connaissances conformément à la stratégie développée par AMU 2024/28</p> <p>Le parti sera également pris d'amorcer un alignement pédagogique visant formaliser l'adaptation des compétences et connaissances visées aux modalités d'évaluation déployées.</p>
<p>Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan de la formation</p>	
<p>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</p>	<p>L'ouverture du Master a davantage d'étudiants issus d'un premier cycle hors IEP se fait progressivement, par l'entrée à Sciences Po Aix en 4^e année/master1 sur dossier (15 places sont ouvertes en master 1 pour la mention RI) mais aussi dans le cadre de la formation en alternance qui, parce qu'elle attire moins l'attention des étudiants de l'IEP, laisse plus de marge manœuvre quant au recrutement de candidats extérieurs (en M2). Par ailleurs, le projet de mise en place d'une option commune avec la Faculté Économie et Gestion d'Aix Marseille Université dans le cadre du Master Expertise internationale va permettre une ouverture plus marquée du Master aux étudiants d'AMU.</p> <p>Concernant l'internationalisation, il est envisagé, en GDSI, de permettre aux étudiants du M2 d'effectuer leur deuxième semestre dans une université partenaire, en Europe ou au Moyen-Orient.</p> <p>Dans le Master Expertise internationale, il est envisagé d'accentuer encore l'internationalisation avec une augmentation des enseignements dispensés en anglais notamment grâce à l'accueil de professeurs invités (avec une nouvelle ouverture sur le Japon) et de professionnels en provenance de l'étranger mais aussi dans le cadre d'enseignements assurés par les enseignants chercheurs</p>

	<p>de Sciences Po Aix. Les stages à l'étranger seront, en outre, plus encore encouragés.</p>
<p>Évolution du projet de la formation</p> <p><i>Seules la ou les rubriques suivantes pertinentes pour la formation seront maintenues</i></p>	
<p>Formation en renouvellement à l'identique ou avec une légère restructuration</p> <p><i>Préciser les principales évolutions et les éléments de restructuration envisagés dans les domaines décrits dans la trame du dossier d'accréditation (DA01).</i></p>	<p>La structure de la partie haute reste inchangée et les contenus de la formation ne feront l'objet que d'ajustements mineurs notamment en renforçant la dimension environnementale des deux parcours et la dimension recherche de l'un d'entre eux (Géostratégie, défense et sécurité internationale).</p> <p>Le parcours Expertise internationale enrichit aussi son offre par l'ajout d'une option portée conjointement par la Faculté Économie et Gestion d'Aix Marseille Université et Sciences Po Aix. Cette nouvelle option vise à former des conseillers économiques avec une expertise en relations internationales pour les ambassades, entreprises et organisations internationales.</p> <p>La dimension recherche du parcours GDSI sera renforcée à travers la création d'un itinéraire recherche en histoire militaire (avec par exemple un cours optionnel d'initiation à la cartographie). La production d'un mémoire deviendra facultative, réservée aux étudiants désireux de s'inscrire en doctorat.</p>

DA04 - DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT : FICHE PROJET D'UNE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE EN VUE DE L'ACCREDITATION

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Aix Marseille Université

Établissement(s) co-accrédité(s) :

Master Mention Science politique	
Composante : IEP	
Caractérisation de la formation	
<p>Intitulé de la formation</p> <p><i>Préciser l'intitulé du niveau accrédité : mention, spécialité (BUT) ou option (écoles d'art et de design)</i></p> <p><i>Pour les L, LP, M, préciser si l'intitulé relève de la nomenclature nationale ou s'il est dérogatoire (mention spécifique)</i></p>	<p>Diplôme national de Master Mention Science politique</p>
<p>Type de cursus</p> <p><i>Préciser DEUST, L, LP, BUT, M, DFA, DFG, Capacité, Diplôme d'État, DNA, DNSEP, DEEA, DEA, DSP</i></p>	<p>Master</p>
<p>Parcours <i>(ou mentions pour les diplômes d'art et de design)</i></p> <p><i>Préciser les intitulés des parcours (universités, écoles d'ingénieur) ou des mentions (écoles d'art et de design) de la formation</i></p>	<p>4 parcours :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Communication Politique Internationale et Risques Démocratiques (Parcours en partenariat international) 2) Métiers de l'information (Parcours co-porté avec l'EJCAM) 3) Politiques européennes

	4) Sciences sociales du politique. Terrains arabes, européens, latinoaméricains
Lieu(x) de la formation <i>(si changement par rapport au bilan)</i> <i>Préciser le cas échéant les nouvelles délocalisations</i>	Aix-en-Provence
Évolution de la formation <i>Préciser la nature de l'évolution de la formation</i>	<p>(2) Renouvellement avec restructuration légère : notamment, changement d'intitulés de parcours (ou mentions pour les formations du domaine de la culture), changement de contenus de formation</p> <p>Les maquettes des parcours à venir subiront une refonte afin d'adopter une approche par blocs de compétences et de connaissances conformément à la stratégie développée par AMU 2024/28</p> <p>Le parti sera également pris d'amorcer un alignement pédagogique visant formaliser l'adaptation des compétences et connaissances visées aux modalités d'évaluation déployées.</p>
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan de la formation	
<i>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</i>	<p>Afin de répondre à la recommandation de clarifier l'articulation Master 1/ diplôme de Sciences Po Aix, il est envisageable de concevoir des maquettes qui regroupent et identifient l'adossement de ces enseignements respectifs. Il s'agirait de souligner les complémentarités des compétences/connaissances : généralistes et méthodologiques du côté du diplôme, plus spécialisées et finalisées du côté du Master. Par ailleurs, l'évolution des formations qui est à l'étude en vue de la prochaine période contractuelle visera à renforcer cette répartition, notamment au niveau Master 1, entre l'esprit généraliste du diplôme et la caractérisation par compétences et domaines de spécialisation pour les parcours de la mention Science politique.</p>

Évolution du projet de la formation

Seules la ou les rubriques suivantes pertinentes pour la formation seront maintenues

Formation en renouvellement à l'identique ou avec une légère restructuration

Préciser les principales évolutions et les éléments de restructuration envisagés dans les domaines décrits dans la trame du dossier d'accréditation (DA01).

La structure de la partie haute reste largement inchangée mais les parcours font l'objet d'un changement dans leur intitulé.

Les contenus de la formation ne feront l'objet que d'ajustements mineurs.

Une option supplémentaire est envisagée dans le parcours Politiques européennes. Elle naîtrait d'un partenariat avec la Faculté de droit et de science politique et vise à associer les forces respectives de chaque entité au travers d'une option portant sur Carrières européennes.

Au sein du parcours Politiques européennes, l'option "Europe-Carrières européennes" remplacera l'actuelle option "Europe - Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy" (mention de master "Science politique" de Sciences Po Aix). La nouvelle option "Europe-Carrières européennes" sera conjointement portée par l'équipe de la mention de master "Science politique" de Sciences Po Aix et l'équipe "Master Droit international et droit européen" de la Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille Université. Cette coopération vise à institutionnaliser et renforcer les liens pédagogiques et scientifiques déjà étroits tissés ces dernières années entre les deux équipes autour de l'enseignement des études européennes. En lien avec leur forte implication dans le GIS CNRS Euro-Lab récemment créé et un même souci d'innovation pédagogique (e. g. : clinique de droit européen, programme Brussels' World Simulation), il s'agira ainsi de consolider durablement la place du site Aix-Marseille dans le domaine des études européennes.

Au sein du parcours « Métiers de l'information », le M2 demeure co-porté par l'EJCAM et Sciences Po Aix. Bien installé dans l'écosystème local et national, les principales modifications concernent avant tout un travail de clarification des intitulés et le recentrage sur deux options (déjà en cours depuis 3 années). L'intitulé de parcours sera réduit à la seule mention « Métiers de l'information ». L'option « Métiers du journalisme et enjeux internationaux » est maintenue telle qu'elle. L'option « Métiers de la communication d'influence et du plaidoyer » remplace l'ancien intitulé « Métiers du conseil, de la communication d'influence et relations publiques ». Il s'agit par ce changement de souligner la dimension politique du plaidoyer et le positionnement du master sur la communication d'influence des organisations et moins sur

	<p>le lobbying des entreprises (ce qui correspond aux débouchés des étudiants).</p> <p>Le master « Dynamiques politiques et mutations des sociétés » changera d'intitulé pour « Sciences sociales du politique. Terrains arabes, européens, latinoaméricains ». Le Master 2 est actuellement composé de deux options : « Expertise politique comparée » et « Religion, politique et société ». Dans la nouvelle maquette, ces deux options seront articulées en une option unique. Cette restructuration consiste à renforcer la démarche de la production de l'expertise scientifique sur les changements politiques et sociaux des sociétés contemporaines tout en portant une attention particulière à l'étude des configurations des phénomènes religieux et de leurs portées politiques et sociétales. Ce faisant, ce master orienté vers les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur participera à consolider la tradition de l'enseignement et de la recherche sur les sociétés européennes et méditerranéennes et sur le fait religieux de l'établissement.</p>
--	--

Comparaison de l'offre de formation de Licence de l'IEP entre le contrat en cours et le contrat futur

Offre de Licence de l'IEP pour le contrat en cours (2018-2023)					
RNCP	Numéro Accréditation	Domaine	Mention	Parcours-type	Option
24420	20141057	DEG	Administration publique (co-portage avec EICAM, FDSP, IMPGT)	Sciences politiques (parcours débute en L3)	

Préparation de l'offre de Licence de l'IEP pour le contrat futur (2024-2029)				
Domaine	Mention	Parcours-type	Option	
DEG	Administration publique (co-portage avec EICAM, FDSP, IMPGT)	Sciences politiques (parcours débute en L3)		

Comparaison de l'offre de formation de Master de l'IEP entre le contrat en cours et le contrat futur

Offre de Master de l'IEP pour le contrat en cours (2018-2023)					
RNCP	Numéro Accréditation	Domaine	Mention	Parcours-type	Option
34104	20180591	DEG	Direction de projets ou établissements culturels (co-portage avec FEG et IMPGT)	Politique culturelle et mécénat (PCM)	
34084	20180600	DEG	Droit public (mention co-portée avec la FDSP pour le parcours "Carrières publiques")	Carrières publiques	
30190	20180617	DEG	Relations internationales	Expertise internationale	Expertise en affaires internationales
30190	20180617	DEG	Relations internationales	Expertise internationale	Expertise en relations internationales
30190	20180617	DEG	Relations internationales	Géostratégie, défense et sécurité internationale	
31506	20180618	DEG	Science politique	Dynamiques politiques et mutations des sociétés (Monde arabe, Méditerranée, Europe)	Expertise politique comparée (Monde arabe, Méditerranée, Europe)
31506	20180618	DEG	Science politique	Dynamiques politiques et mutations des sociétés (Monde arabe, Méditerranée, Europe)	Religion, politique et société
31506	20180618	DEG	Science politique	Communication politique et risques démocratiques	
31506	20180618	DEG	Science politique	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias (co-portage avec EICAM)	Communication publique et politique
31506	20180618	DEG	Science politique	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias (co-portage avec EICAM)	Métiers du conseil, communication d'influence et relations publiques
31506	20180618	DEG	Science politique	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias (co-portage avec EICAM)	Métiers du journalisme et enjeux internationaux
31506	20180618	DEG	Science politique	Politiques européennes et action transnationale	Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée
31506	20180618	DEG	Science politique	Politiques européennes et action transnationale	Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy (partenariat avec FDSP)

Préparation de l'offre de Master de l'IEP pour le contrat futur (2024-2029)					
Domaine	Mention	Parcours-type	Option		
DEG	Direction de projets ou établissements culturels (co-portage avec FEG et IMPGT)	Politique culturelle et mécénat (PCM)			
DEG	Droit public (mention co-portée avec la FDSP pour le parcours "Carrières publiques")	Carrières publiques			
DEG	Relations internationales	Expertise internationale	Expertise en affaires internationales en formation initiale		
DEG	Relations internationales	Expertise internationale	Expertise en affaires internationales en alternance		
DEG	Relations internationales	Expertise internationale	Relations internationales et Data Analysis (en partenariat avec la FEG) intitulé à confirmer		
DEG	Relations internationales	Expertise internationale	Expertise en relations internationales		
DEG	Relations internationales	Géostratégie, défense et sécurité internationale	Géostratégie, défense et sécurité internationale en formation initiale		
DEG	Relations internationales	Géostratégie, défense et sécurité internationale	Géostratégie, défense et sécurité internationale en alternance		
DEG	Science politique	Sciences sociales du politique. Terrains arabes, européens, latinoaméricains			
DEG	Science politique	Communication politique et risques démocratiques			
DEG	Science politique	Métiers de l'information (co-portage avec EICAM)	Métiers de la communication d'influence et du plaidoyer		
DEG	Science politique	Métiers de l'information (co-portage avec EICAM)	Métiers du journalisme et enjeux internationaux		
DEG	Science politique	Politiques européennes	EUROMED. Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée		
DEG	Science politique	Politiques européennes	EUROPE. Carrières européennes (partenariat avec FDSP)		